

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Finances

Objet :

1. Fiscalité – vote des taux

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En application des dispositions de l'article 1639 A du Code Général des impôts et de l'article L 161.2.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités Territoriales doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Commune par commune les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur sera institué et permettra d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210407-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

Affichage : 08/04/2021

Délibération n°01 du 23 mars 2021



Pour mémoire,

Par délibération du conseil municipal du 28 novembre 2016, le conseil municipal a décidé :

- D'appliquer l'intégration fiscale progressive du taux de la taxe d'habitation, du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties sur une période de 12 ans.

- D'homogénéiser les abattements de la taxe d'habitation, soit un abattement général à la base de 10 %, un abattement de 10 % pour charge de famille de rang ½ et un abattement de 20 % pour charge de famille de rang 3 et plus.

Les taux appliqués sur chaque commune historique seront calculés par la Direction Départementale des Finances Publiques. L'année 2029 où l'intégration fiscale progressive sera terminée, les taux votés s'appliqueront uniformément sur tout le territoire de la commune de Vire Normandie. Il convient de rappeler que le montant des impositions perçues par la Commune de Vire Normandie est égal au produit des bases imposables par les taux communaux.

Pour ce qui relève des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, il est proposé de reconduire les taux votés au titre de l'année 2020.

Selon l'état n° 1259 « notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 », reçu ce jour, les ressources notifiées sont les suivantes :

	Base d'imposition prévisionnelles 2021	Taux d'imposition 2021	Produit 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20 006 000	24.51 % Part communale 22.10 % Part départementale Total 46.61 %	9 324 797
Taxe foncières sur les propriétés non bâties	1 205 000	34.09 %	410 785
			9 735 582
Taxe d'habitation résidence secondaire			173 699 €
			9 909 281 €

Contribution coefficient correcteur

- 1 133 322 €

Allocations compensatrices

1 524 217 €

- TFB 1 483 025 €

-TFNB 41 192 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210407-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

Affichage : 08/04/2021

Délibération n°01 du 23 mars 2021

Conformément à la réforme fiscale, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties compense la suppression de la taxe d'habitation, le taux voté correspond à la somme de :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties de la commune : **24.51 %**

Et

- la taxe foncière départementale sur les propriétés bâties : **22.10 %**

Soit un taux de foncière sur les propriétés bâties de **46.61 %** .

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est de **34.09 %**.

Il convient de préciser que les taux sont identiques à l'année 2020.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finance, Commande Publique, Moyens » du 10 mars 2021 et du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, de voter les taux pour l'année 2021 :

- **46.61 %** taxe foncière sur les propriétés bâties

- **34.09 %** taxe foncière sur les propriétés non bâties

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210407-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

Affichage : 08/04/2021

Délibération n°01 du 23 mars 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210407-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

Affichage : 08/04/2021

Délibération n°01 du 23 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210407-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

Affichage : 08/04/2021

Délibération n°01 du 23 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Objet :

02 - Budget Primitif 2021

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et L2313-1 ;

Considérant le débat d'orientations budgétaires du 8 février 2021 ;

Considérant le rapport du budget primitif 2021 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2021 de Vire Normandie par chapitre :

- En section de fonctionnement, les chapitres suivants :

Chapitre	Libellé	Propositions 2021
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	6 800 000 €
012	Charges de personnel	12 660 000 €
014	Atténuation de produits	32 000 €
65	Autres charges de gestion courante	4 796 010 €
66	Charges financières	76 000 €
67	Charges exceptionnelles	880 000 €
68	Dotations aux provisions	33 000 €
022	Dépenses imprévues	1 000 000 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		26 277 010 €
023	Virement à la section d'investissement	4 500 000 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 670 000 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 170 000 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		32 447 010 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210409-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2021

Affichage : 09/04/2021

Délibération n°02 du 29 mars 2021



	RECETTES	
013	Atténuation de charges	180 000 €
70	Produits services, domaines	1 660 000 €
73	Impôts et taxes	16 791 148 €
74	Dotations et participations	8 886 160 €
75	Autres produits de gestion courante	1 288 000 €
77	Produits exceptionnels	50 000 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		28 855 308 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	230 000 €
Total		29 085 308 €
002	Excédent de fonctionnement	4 557 950,31 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		33 643 258.31 €

La section de fonctionnement est en suréquilibre de 1 196 248,31 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210409-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2021

Affichage : 09/04/2021

Délibération n°02 du 29 mars 2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- En section d'investissement, les chapitres suivants :

Chapitre	Libellé	RAR 2020	Propositions 2021	RAR 2020 + PROPOSITIONS 2020
	DEPENSES			
20	Immobilisations incorporelles	68 451,24 €	200 000,00 €	268 451,24 €
204	Subventions d'équipements versées	38 499,96 €	350 000,00 €	388 499,96 €
21	Immobilisations corporelles	715 922,33 €	3 945 700,00 €	4 661 622,33 €
23	Immobilisations en cours	1 086 015,74 €	2 115 000,00 €	3 201 015,74 €
Total des dépenses d'équipement		1 908 889,27 €	6 610 700,00 €	8 519 589,27 €
10	Dotations fonds divers et réserves	48 431,40 €	50 000,00 €	98 431,40 €
16	Emprunts et dettes assimilés		944 000,00 €	944 000,00 €
27	Autres immobilisations financière		488 170,00 €	488 170,00 €
020	Dépenses imprévues		429 466,00 €	429 466,00 €
Total des dépenses financières		48 431,40 €	1 911 636,00 €	1 960 067,40 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		230 000,00 €	230 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		270 000,00 €	270 000,00 €
Total des dépenses d'ordre			500 000,00 €	500 000,00 €
		1 957 321 €	9 022 336,00 €	10 979 656,67 €
002	Résultat reporté			2 226 617,69 €
TOTAL des dépenses d'investissement				13 206 274,36 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210409-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2021

Affichage : 09/04/2021

Délibération n°02 du 29 mars 2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

	RECETTES			
13	Subventions d'investissement	2 074 281,30 €	420 000,00 €	2 494 281,30 €
Total des recettes d'équipement		2 074 281,30 €	420 000,00 €	2 494 281,30 €
10	Dotations fonds divers et réserves		2 030 000,00 €	2 030 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		2 109 657,03 €	2 109 657,03 €
165	Dépôts et cautionnements		10 000,00 €	10 000,00 €
27	Autres immobilisations financières		72 336,00 €	72 336,00 €
024	Produits des cessions		50 000,00 €	50 000,00 €
Total des recettes financières			4 271 993,03 €	4 271 993,03 €
021	Virement de la section de fonctionnement		4 500 000,00 €	4 500 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 670 000,00 €	1 670 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		270 000,00 €	270 000,00 €
Total des recettes d'ordre			6 440 000,00 €	6 440 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 074 281,30 €	11 131 993,03 €	13 206 274,36 €

Pour : 36 dont 5 pouvoirs

Contre : 9

Abstentions : 2 dont 1 pouvoir

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les états spéciaux des communes déléguées comme suit :

	Dotation animation locale	Dotation gestion locale	TOTAL
Coulonces	17 000 €	213 600 €	230 600 €
Maisoncelles la Jourdan	4 500 €	94 500 €	99 000 €
Roullours	24 000 €	164 400 €	188 400 €
Saint-Germain de Tallevende	26 300 €	396 050 €	422 350 €
Truttemer le Grand	4 920 €	143 550 €	148 470 €
Truttemer le Petit	2 690 €	34 146 €	36 836 €
Vaudry	20 000 €	407 170 €	427 170 €
Vire	2 235 930 €	3 207 460 €	5 443 390 €
TOTAL	2 335 340 €	4 660 876 €	6 996 216 €

Pour : 45 dont 5 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 2 dont 1 pouvoir

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210409-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2021

Affichage : 09/04/2021

Délibération n°02 du 29 mars 2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe : Lotissement à usage habitation « Le Pont de la Londe » à COULONCES, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	111 144 €	44 200 €		118 400.21 €
Opérations d'ordre	70 047.41 €	118 400.21 €	118 400.21 €	70 047.41 €
Résultat reporté		18 591.60 €	70 047.41 €	
TOTAL	181 191.81 €	181 191.81 €	188 447.62 €	188 447.62 €

Pour : 45 dont 5 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 2 dont 1 pouvoir

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe : Lotissement à usage d'habitation « Les Ajoncs » à MAISONCELLES LA JOURDAN, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	10 000 €	43 664.70 €	72 335.43 €	
Opérations d'ordre	232 165.05 €	187 664.57 €	187 664.57 €	232 165.05 €
Résultat reporté				27 834.95 €
TOTAL	242 165.05 €	242 165.05 €	260 000 €	260 000 €

Pour : 44 dont 5 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 3 dont 1 pouvoir

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe : Lotissement à usage d'habitation « La Mahère » à SAINT-GERMAIN DE TALLEVENDE, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles		57 388.40 €		
Opérations d'ordre	57 388.17 €			57 388.17 €
Résultat reporté	0.23 €		57 388.17 €	
TOTAL	57 388.40 €	57 388.40 €	57 388.17 €	57 388.17 €

Pour : 44 dont 5 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 3 dont 1 pouvoir

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210409-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2021

Affichage : 09/04/2021

Délibération n°02 du 29 mars 2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe : Lotissement à usage d'habitation « **Les Bleuets** » à **TRUTTEMER LE GRAND**, celui-ci est en suréquilibre de **750.40 €** en fonctionnement et équilibré en investissement :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	110 218.26 €	135 €	15 738.55 €	103 256.09 €
Opérations d'ordre	119 712.31 €	121 180.40 €	119 712.31 €	118 244.22 €
Résultat reporté		109 365.57 €	89 049.45 €	
TOTAL	229 930.57 €	230 680.97 €	221 500.31 €	221 500.31 €

Pour : 44 dont 5 pouvoirs
 Contre : 0
 Abstentions : 3 dont 1 pouvoir

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe : Lotissement à usage d'habitation « **Le Fay** » à **VAUDRY** celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement :

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	86 877.49 €	
Opérations d'ordre		
Résultat reporté		86 877.49 €
TOTAL	86 877.49 €	86 877.49 €

Pour : 44 dont 5 pouvoirs
 Contre : 0
 Abstentions : 3 dont 1 pouvoir

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe : Lotissement à usage d'habitation « **La Mercerie** » à **VIRE** celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	46 261.77 €	39 987.20 €		106 513.80 €
Opérations d'ordre	121 066.84 €	106 513.80 €	105 513.80 €	121 066.84 €
Résultat reporté		20 827.61 €	121 066.84 €	
TOTAL	167 328.61 €	167 328.61 €	227 580.64 €	227 580.64 €

Pour : 44 dont 5 pouvoirs
 Contre : 0
 Abstentions : 3 dont 1 pouvoir

Accusé de réception en préfecture de l'intérieur

014-200060176-20210409-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2021

Affichage : 09/04/2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°02 du 29 mars 2021

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe : **CINEMA** celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	397 300 €	416 350 €	125 324.64 €	
Opérations d'ordre	32 564 €	13 514 €	13 514 €	32 564 .00 €
Résultat reporté				106 274.64 €
TOTAL	429 864 €	429 864 €	138 838 .64 €	138 838.64 €

Pour : 46 dont 6 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 1

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe : **VILLAGE EQUESTRE** celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	39 759.49 €	58 000 €	137 858.89 €	110 358.38 €
Opérations d'ordre	110 506 €	61 381 €	61 381 €	110 506 €
Résultat reporté		30 884.49 €	20 624.49 €	
TOTAL	150 265.49 €	150 265.49 €	220 864.38 €	220 864.38 €

Pour : 44 dont 5 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 3 dont 1 pouvoir

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe : **GOLF** celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	282 038.69 €	328 748 €	73 375.78 €	44 985.72 €
Opérations d'ordre	74 808.78 €	2 433 €	2 433 €	74 808.78 €
Résultat reporté		25 666.47 €	44 985.72 €	
TOTAL	356 847.47 €	356 847.47 €	119 794.50 €	119 794.50 €

Pour : 44 dont 5 pouvoirs

Contre : 2 dont 1 pouvoir

Abstention : 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210409-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2021

Affichage : 09/04/2021

Délibération n°02 du 29 mars 2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif du budget annexe : **LOCATIONS DE SALLES** celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses en section de fonctionnement :

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	90 650 €	90 650 €
Opérations d'ordre		
Résultat reporté		
TOTAL	90 650 €	90 650 €

Pour : 44 dont 5 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 3 dont 1 pouvoir

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif du budget annexe : **SPANC** (Assainissement non collectif), celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	39 612.54 €	5 000 €	1 719.57 €	
Opérations d'ordre				
Résultat reporté		34 612.54 €		1 719.57 €
TOTAL	39 612.54 €	39 612.54 €	1 719.57 €	1 719.57 €

Pour : 44 dont 5 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 3 dont 1 pouvoir

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif du budget annexe :

La **PAPILLONNIERE** », celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	313 436.45 €	314 478 €		
Opérations d'ordre	1 041.70 €			1 041.70 €
Résultat reporté		0.15 €	1 041.70 €	
TOTAL	314 478.15 €	314 478.15 €	1 041.70 €	1 041.70 €

Pour : 44 dont 5 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 3 dont 1 pouvoir

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210409-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2021

Affichage : 09/04/2021

Délibération n°02 du 29 mars 2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif du budget annexe :

La PAPILLONNIERE II –PIPA », celui-ci est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement et en suréquilibre en section d'investissement de **332 721.18 €** :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles		1 574 930.86 €	28 230 €	
Opérations d'ordre	1 574 930.86 €			1574 930.86 €
Résultat reporté			1 213 979.68 €	
TOTAL	1 574 930.86 €	1 574 930.86 €	1 242 209.68 €	1 574 930.86 €

Pour : 44 dont 5 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 3 dont 1 pouvoir

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif du budget annexe :

LES NEUVILLIERES », celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	116.04 €	219 813.74 €		
Opérations d'ordre	214 420.82 €			214 420.82 €
Résultat reporté	5 276.88 €		214 420.82 €	
TOTAL	219 813.74 €	219 813.74 €	214 420.82 €	214 420.82 €

Pour : 44 dont 5 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 3 dont 1 pouvoir

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210409-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2021

Affichage : 09/04/2021

Délibération n°02 du 29 mars 2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif du budget annexe :

LA DOUITEE », celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	600 021.20 €	600 000.20€		
Opérations d'ordre				
Résultat reporté		21.00 €		600 000 €
TOTAL	600 021.20 €	600 021.20 €		600 000 €

Pour : 44 dont 5 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 3 dont 1 pouvoir

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210409-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2021

Affichage : 09/04/2021

Délibération n°02 du 29 mars 2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210409-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2021

Affichage : 09/04/2021

Délibération n°02 du 29 mars 2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210409-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2021

Affichage : 09/04/2021

Délibération n°02 du 29 mars 2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

FinancesObjet :

3. Création budget annexe lotissement :
a) Commune déléguée de ROULLOURS

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vue de répondre à la demande constante des particuliers désireux de s'installer sur Vire Normandie, la collectivité souhaite réaliser un programme d'habitat destiné à recréer une offre publique de terrains à bâtir qui, aujourd'hui, n'existe plus sur Vire Normandie. En effet, les précédents programmes de lotissement ainsi que les différents lots ont été commercialisés.

Implanté sur un foncier de 18 684 m², parcelle 545 ZB 120, propriété de la commune de Vire Normandie et situé sur la commune déléguée de Roullours de la Ville : proche de l'école,

Il s'avère désormais nécessaire de procéder à l'enregistrement comptable de la création de ce programme d'habitat en créant un budget annexe intitulé « »

Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA.

Dès lors que l'opération de lotissement sera terminée, le budget de lotissement sera clôturé. La commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats de fonctionnement ou d'investissement s'il y a lieu d'en constater.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, commande publique, moyens » du 10 mars 2021 et du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'APPROUVER la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « Roullours » ;
- DE PRECISER que ce budget sera voté par chapitre ;
- D'OPTER pour un régime de T.V.A. conformément à l'instruction M14 avec un système de déclaration trimestrielle ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210409-03a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2021

Affichage : 09/04/2021

Délibération n°03 a du 29 mars 2021



- D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210409-03a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2021

Affichage : 09/04/2021

Délibération n°03 a du 29 mars 2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210409-03a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2021

Affichage : 09/04/2021

Délibération n°03 a du 29 mars 2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210409-03a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2021

Affichage : 09/04/2021

Délibération n°03 a du 29 mars 2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Finances

Objet :

03 - Création budget annexe lotissement

b) Commune déléguée de VAUDRY

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vue de répondre à la demande constante des particuliers désireux de s'installer sur Vire Normandie, la collectivité souhaite réaliser un programme d'habitat destiné à recréer une offre publique de terrains à bâtir qui, aujourd'hui, n'existe plus sur Vire Normandie. En effet, les précédents programmes de lotissement ainsi que les différents lots ont été commercialisés.

- Implanté sur un foncier de 16 625 m² : Section AI n° 238 d'une surface de 12368 m² et Section AI n° 240, d'une de surface 4257 m² propriété de la commune de Vire Normandie et situé sur la commune déléguée de Vaudry :

Il s'avère désormais nécessaire de procéder à l'enregistrement comptable de la création de ce programme d'habitat en créant un budget annexe intitulé « LES MURIERS ».

Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA.

Dès lors que l'opération de lotissement sera terminée, le budget de lotissement sera clôturé. La commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats de fonctionnement ou d'investissement s'il y a lieu d'en constater.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, commande publique, moyens » du 10 mars 2021 et du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'APPROUVER la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « LES MURIERS » ;
- DE PRECISER que ce budget sera voté par chapitre ;
- D'OPTER pour un régime de T.V.A. conformément à l'instruction M14 avec un système de déclaration trimestrielle ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210407-03b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

Affichage : 08/04/2021

Délibération n°03 b) du 29 mars 2021



- D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210407-03b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

Affichage : 08/04/2021

Délibération n°03 b) du 29 mars 2021

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210407-03b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

Affichage : 08/04/2021

Délibération n°03 b) du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210407-03b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

Affichage : 08/04/2021

Délibération n°03 b) du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Finances

Objet :

3. Création budget annexe lotissement : c) Commune déléguée de VIRE

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vue de répondre à la demande constante des particuliers désireux de s'installer sur Vire Normandie, la collectivité souhaite réaliser un programme d'habitat destiné à recréer une offre publique de terrains à bâtir qui, aujourd'hui, n'existe plus sur Vire Normandie. En effet, les précédents programmes de lotissement ainsi que les différents lots ont été commercialisés.

Implanté sur un foncier de 10 176 m², parcelle BO 04, situé rue de l'hippodrome sur la commune déléguée de Vire .

Il s'avère désormais nécessaire de procéder à l'enregistrement comptable de la création de ce programme d'habitat en créant un budget annexe intitulé « Saint Martin de Tallevende ».

Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA.

Dès lors que l'opération de lotissement sera terminée, le budget de lotissement sera clôturé. La commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats de fonctionnement ou d'investissement s'il y a lieu d'en constater.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, commande publique, moyens » du 10 mars 2021 et du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'APPROUVER la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé «Saint Martin de Tallevende».
- DE PRECISER que ce budget sera voté par chapitre ;
- D'OPTER pour un régime de T.V.A. conformément à l'instruction M14 avec un système de déclaration trimestrielle ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210407-03C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

Affichage : 08/04/2021

Délibération n°03 c du 29 mars 2021



- D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210407-03C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

Affichage : 08/04/2021

Délibération n°03 c du 29 mars 2021

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210407-03C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

Affichage : 08/04/2021

Délibération n°03 c du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210407-03C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

Affichage : 08/04/2021

Délibération n°03 c du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Finances

Objet :

4. Provisions 2021

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Principe : Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Du point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur doivent échanger leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions ne peuvent être effectuées qu'après concertation étroite et accord entre eux.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater une provision car la valeur des titres de recette pris en charge dans la comptabilité de la ville est supérieure à celle attendue. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses repose sur l'utilisation en dépenses du compte 681 « Dotation aux amortissements et aux provisions – charges de fonctionnement courant »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210407-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

Affichage : 08/04/2021

Délibération n°04 du 29 mars 2021



Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, commande publique, moyens » du 10 mars 2021 et du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VU les articles L. 612-16, L. 2321-1, L2321-2 et R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables, sur proposition du comptable public,

- DE DECIDER de constituer une provision pour créance douteuse pour la somme de répartie de la façon suivante :
 - BUDGET PRINCIPAL : 33 000 €
 - BUDGET LOCATIONS DE SALLES : 78 €
 - BUDGET CINEMA : 160 €
 - BUDGET SPANC : 201 €
- D'AUTORISER le Maire à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210407-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

Affichage : 08/04/2021

Délibération n°04 du 29 mars 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210407-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021
Affichage : 08/04/2021

Délibération n°04 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210407-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

Affichage : 08/04/2021

Délibération n°04 du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Finances

Objet :

5. Demande de subventions d'investissement pour 5 églises de Vire Normandie

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Nos églises font partie de notre paysage, elles forment une richesse patrimoniale. La France compte aujourd'hui près de 100 000 édifices religieux (environ 2.5 par commune), dont une grande majorité appartient aux collectivités territoriales avec environ 15 000 d'entre eux protégés au titre des monuments historiques. Le patrimoine catholique représente 45 000 églises paroissiales, ainsi qu'un grand nombre de chapelles privées, abbayes et autres monuments.

La collectivité en qualité de propriétaire a l'obligation d'entretenir ce patrimoine afin de garantir la sécurité des usagers.

Dans le cadre du ROB pour 2021 une dépense prévisionnelle à hauteur de 500 000€ concernant la rénovation des églises de Vire Normandie a été acté.

La commune de Vire Normandie souhaite engager pour 2021 des travaux de restauration sur 5 églises :

- **L'église Saint-Amand de Maisoncelles la Jourdan :**

L'église de Maisoncelles la Jourdan est fermée au public depuis le 25 avril 2019, en effet M. le Maire de la commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan a été contraint de clore l'accès à son église du fait de la dangerosité de celle-ci. L'édifice présente des désordres structurels et sanitaires : les éléments en bois de la voute s'affaissent (voliges) et les bois de charpente sont infestés de parasites. Pour y remédier des travaux de consolidations avec remplacement de certains éléments en bois sont nécessaires ainsi qu'un traitement des bois à conserver contre les parasites.

- **L'église de Saint Germain de Tallevende :**

L'église de Saint Germain de Tallevende nécessite une intervention au niveau de la couverture dont certains éléments sont manquants. La couverture doit être remplacée sur un versant de la nef et sur la petite chapelle côté nord.



- La chapelle de l'ancien hôtel-Dieu de Vire (musée municipal de Vire Normandie), monument inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

Les travaux de rénovation du musée (2018-2021) ne comprenaient pas d'intervention sur le clos-couvert ni dans les charpentes de la chapelle mais un diagnostic structurel a été réalisé par le maître d'œuvre en 2018 (suite à la chute de l'horloge du fronton de la façade principale) afin d'identifier les désordres structurels nécessitant des travaux ultérieurs. Ont été identifiés des désordres dans les ardoises de la couverture et dans les bois de charpente du clocheton qui menace de s'effondrer. Pour information l'horloge en émail du fronton n'a pas été remplacée.

- L'église St Gilles de Coulonces, monument inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1927.

L'édifice présente d'important désordres sanitaires liés à des infiltrations d'humidité au pied des murs intérieurs et vraisemblablement quelques désordres au niveau des solins dans les toitures. Un diagnostic est en cours de réalisation par un architecte du patrimoine missionné par la collectivité.

- L'église Saint Martin de Roullours.

Lors de la vérification annuelle des cloches de l'église, les Etablissements Briard-Roy ont fait part de la vétusté voire la dangerosité de la structure porteuse des cloches, et ont conseillé de suspendre la sonnerie dans l'attente d'une restauration. En effet, les accessoires de suspension, joug en bois de chêne et ferrures de suspensions, sont les éléments premiers de la sécurité.

Les accès et planchers permettant d'accéder aux cloches sont également très vétustes, générant des risques d'accident, il est donc urgent qu'ils soient remplacés.

Une fenêtre située au pignon nécessite également d'être remplacée et divers travaux électriques sont également nécessaires.

Outre ces travaux, trois tableaux de l'église, dont une Vierge à l'Enfant donnée par Napoléon III à la commune de Roullours, sont très dégradés et doivent être restaurés.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 50 000 € environ auxquels s'ajoutent 5% de dépenses imprévues. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 sur l'état spécial de la commune déléguée de Roullours.

Le montant des travaux pour les églises de Maisonnelles la Jourdan, Saint Germain de Tallevende et la Chapelle du musée de Vire Normandie s'élève à 272 480.28€ HT.

Ces 5 bâtiments sont susceptibles de bénéficier des subventions suivantes :

- Au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux.
- Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local exceptionnelle,
- Une demande auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- Une demande au niveau du département
- Une demande au niveau de la région
- Etc.

Eglise de Maisoncelles la Jourdan	Dépose volige 1 ^{ère} partie 4950 €HT Expertise parasitaire 800 €HT 2 ^{ème} analyse parasitaire 283.33 €HT Dépose du reste de la volige 3150 €HT Maîtrise d'œuvre 9000 €HT Travaux 86500 €HT <i>(En attente du devis du bureau de contrôle)</i> TOTAL 104 683.33 €HT
Eglise de Saint Germain de Tallevende	Travaux 131 474.76 €HT <i>(Pas besoin de maîtrise d'œuvre ni de bureau de contrôle)</i> TOTAL 131 474.76 €HT
Chapelle du Musée de Vire Normandie	Travaux 36 322.19 €HT TOTAL 36 322.19 €HT
Eglise de Roullours	TOTAL : 50 000€ <i>(en attente de devis plus précis)</i>

Suivant l'avis favorable de la Commission Finances du 10 mars 2021, du Bureau Municipal du 16 mars 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à déposer les dossiers de demandes de subventions d'investissement et à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210402-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2021

Affichage : 02/04/2021

Délibération n°05 du 29 mars 2021

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210402-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2021

Affichage : 02/04/2021

Délibération n°05 du 29 mars 2021

CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lylane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210402-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2021

Affichage : 02/04/2021

Délibération n°05 du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Finances

Objet :

**6. Demande de subventions
d'investissement pour répondre à
l'appel à projets « Socle numérique dans
les écoles »**

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La Commune nouvelle de Vire Normandie souhaite faire acte de candidature sur l'appel à projet « pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ».

La Collectivité conduit une politique volontariste de réduction des inégalités scolaires et de lutte contre la fracture numérique sur son territoire. A ce titre elle souhaite faire bénéficier l'ensemble des 8 écoles élémentaires et primaires (cycles 2 & 3) de nouveaux équipements et services.

L'appel à projet s'articulait autour de trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- l'apport de services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Le projet présenté a été construit conjointement entre la collectivité et l'équipe pédagogique de l'Education Nationale sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous.

Dans le cadre du ROB pour 2021 une dépense prévisionnelle à hauteur de 280 000€ concernant le développement des pratiques numériques à Vire Normandie a été acté, cet appel à projet s'inscrit dans le budget prévisionnel et la politique de Vire Normandie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210402-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2021

Affichage : 02/04/2021

Délibération n°06 du 29 mars 2021



Profil de la commune candidate	Périmètre projet
Nombre d'écoles concernées de la commune	8
Nombre de classes des écoles concernées, hors classes de maternelle	28
Nombre de classes éligibles à équiper dans le dossier de la commune	28
Nombre d'élèves des écoles concernées de la commune, hors maternelle	619

Volets de l'AAP	Montant global prévisionnel (HT) pour la commune	Montant subventionnable maximum	Montant projet subventionnable	Montant de la subvention Etat pour la commune
Volet équipements	133 484 €	98 000 €	98 000 €	68 600 €
Volet services et ressources	17 447 €	12 380 €	12 380 €	6 190 €
Total	150 931 €			74 790 €

Montant maximum équipements subventionnable par classe	3 500 €
Montant services et ressources numériques subventionnable par élève	20 €

Suivant l'avis favorable de la Commission Finances du 10 mars 2021, du Bureau Municipal du 16 mars 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à déposer le dossier pour répondre à l'appel à projet « Pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » et à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210402-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2021

Affichage : 02/04/2021

Délibération n°06 du 29 mars 2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210402_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2021

Affichage : 02/04/2021

Délibération n°06 du 29 mars 2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210402-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2021

Affichage : 02/04/2021

Déliberation n°06 du 29 mars 2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Finances

Objet :

7. Subventions aux associations de VIRE NORMANDIE

M. CHÉNEL a quitté la salle.

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Les associations ont pour vocation de maintenir une vie locale dense au sein de la commune de Vire Normandie.

Les associations diverses et variées existantes sur notre territoire contribuent à créer du lien social et permettent l'aboutissement d'actions indispensables pour la commune déléguée de Vire.

Selon les avis des comités consultatifs, des commissions Education, action sociale et solidarité, culture, sport et vie associative, vous trouverez ci-joint le tableau des subventions 2021 pour les associations locales.

Compte tenu du contexte sanitaire, l'enjeu est de maintenir une trésorerie suffisante pour que les associations puissent repartir dès que cela sera possible. Ainsi, pour la grande majorité des associations, les subventions de fonctionnement ont été maintenues à hauteur de l'année précédente. S'agissant des demandes d'aides exceptionnelles pour des manifestations prévues après l'été, il a été décidé de ne pas les étudier compte-tenu de l'incertitude qui pèse encore actuellement. Un examen de ces demandes sera effectué fin du 1^{er} semestre.

Vire Normandie Subventions 2021	
Des 8 communes déléguées	
ADPCR défense et promotion du chemin de fer	500
USEP Union sportive de l'Enseignement du 1 ^{er} degré	3500
Mission locale pour CLLAJ	9000
USMVire Natation créneaux aquavire	67500
les bélougas plongée créneaux aquavire	50000
les virevoltés spectacles communes historiques	10000
société d'agriculture	1560

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°07 du 29 mars 2021



De plusieurs communes déléguées	
alcool assistance croix d'or	500
BPAC	200
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)	550
Société de Chasse intercommunale de Saint Martin de Tyde, St Manvieu, Coulonces, Campagnolles	400
A.P.A.E.I. du Bocage Virois et de la Suisse Normande	800
Ligue contre le Cancer VIRE	300
prévention routière	300
Restos du Cœur	2000
Restos du Cœur exceptionnel	200
Secours catholique	500
Secours catholique exceptionnel	150
Secours Populaire – Comité de VIRE	500
Secours Populaire – Comité de VIRE exceptionnel	500
TELETHON AFM	350

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'associations,

Vu l'article L. 1611-4 du CGCT relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Considérant que les activités conduites par les associations sont d'intérêt local,

Suivant l'avis favorable des commissions sport et vie associative des 13 janvier et 25 février 2021,

Suivant l'avis favorable de la Commission Action Sociale et Solidarités du 27 janvier 2021,

Suivant l'avis favorable de la Commission Enfance, Jeunesse, Culture du 8 mars 2021,

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur ces subventions.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°07 du 29 mars 2021

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur 014-200060176-20210406-07-DE	☒			

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°07 du 29 mars 2021

COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°07 du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Commande publique

Objet :

8. Avenant Clear Chanel

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En mars 2008, la Ville de Vire a publié un appel d'offre relatif à la mise à disposition, l'entretien et la maintenance des abris pour voyageurs et mobiliers support d'information de la Ville de Vire.

A l'issue de cette publicité et de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offre a proposé de retenir l'entreprise CLEAR CHANEL. Cette entreprise a donc été notifiée le 6 mars 2009, pour une durée de 12 ans.

Les recettes issues de l'affichage publicitaire compensant plus que le coût de la mise à disposition, de l'installation, de la maintenance et de l'entretien des mobiliers (qui se fait à titre gratuit), l'entreprise s'est engagée à reverser une redevance, pour un montant de 204 361 € HT sur la durée totale du marché.

En 2016, l'entreprise CLEAR CHANEL a été notifiée de la constitution de la commune nouvelle, VIRE NORMANDIE.

A ce jour et au vu du transfert de compétence « transports » à l'intercommunalité de la VIRE-AU-NOIREAU dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités n°2019-1428, la question de la prolongation du marché par voie d'avenant se pose.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°08 du 29 mars 2021



Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, commande publique, moyens » du 10 mars 2021 et du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De prolonger le marché de mise à disposition, d'entretien et de maintenance des abris pour voyageur et mobiliers support d'information de Vire Normandie jusqu'au 30 septembre 2021.
- D'autoriser M. Le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant de prolongation du marché et tout autre document nécessaire à son exécution.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°08 du 29 mars 2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur 014-200060176-20210406-08-DE	☒			

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°08 du 29 mars 2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°08 du 29 mars 2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Objet :

9. Loyer PSLA – Indemnité pour perte d'exploitation

Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La commune de VIRE NORMANDIE est propriétaire du Pôle de Santé Libéral Ambulatoire de Vire Normandie situé au 23 rue Emile Chenel.

Depuis le 29 novembre 2018, un désordre affecte l'extension neuve du PSLA occupée par la SCM PIMOLEC. Il s'agit d'une infiltration d'eau de pluie, apparaissant dans les bureaux et dans le local technique de la piscine. En 2020 les infiltrations se sont aggravées, occasionnant d'importants désagréments pour les kinésithérapeutes locataires. Ce désordre continue en 2021.

S'agissant d'un sinistre de nature décennale, la commune l'a déclaré à son assurance en dommage ouvrage en 2020. Au jour de la présente délibération, ce désordre n'est toujours pas résolu. Il est en cours de traitement et d'expertise par l'assurance en dommage ouvrage de la commune.

En raison de ce grave désordre qui affecte l'utilisation des locaux loués aux kinésithérapeutes, il est proposé de baisser de 50 % le loyer de la SCM PIMOLEC sur l'année 2021.

En application du bail professionnel et de la délibération du 28 mai 2018, le loyer mensuel en 2021 initialement dû à la commune par la SCM PIMOLEX est de 1236, 76 € mensuel (après indexation), soit une somme de 14 840,76 € pour l'année. Une baisse de 50 % représenterait donc pour la commune un abandon de recette de 7 420,38 €.

Cette perte d'exploitation sera par la suite déclarée à l'assurance en dommage-ouvrage de la commune pour le PSLA pour remboursement.



Si cette demande recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu le code civil et notamment son article 1719 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 29/03/2016 portant « *Création d'un Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA)* » ;

Vu la délibération du conseil municipal du 28/05/2018 portant « *PSLA – Location aux professionnels de santé* » ;

Vu le bail professionnel passé entre la ville de VIRE NORMANDIE et la SCM PIMOLEC le 19/06/2018 pour la location de locaux professionnels au PSLA situé au 23 rue Emile Chenel à Vire Normandie (14500) ;

Considérant qu'un grave désordre affecte l'extension neuve du PSLA occupée par la SCM PIMOLEC, consistant en une infiltration d'eau de pluie, apparaissant dans les bureaux et dans le local technique de la piscine.

Considérant que ce grave désordre affecte l'utilisation des locaux loués par la SCM PIMOLEC.

Considérant que la commune doit délivrer à ses locataires des locaux dans un bon état d'usage, de réparation et d'entretien. Considérant que du fait de ce désordre, les locaux loués à la SCM PIMOLEC ne sont pas dans un bon état d'usage et de réparation.

Considérant qu'il convient d'ajuster à la baisse le loyer de la SCM PIMOLEC pour l'année 2021, d'une part pour prendre en compte l'état dégradé des locaux loués en 2020 et d'autre part pour prendre en compte l'état dégradé des locaux loués en 2021 tant que les travaux nécessaires n'auront pas été entrepris.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, commande publique, moyens » du 10 mars 2021 et du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DE DECIDER :

- De baisser de 50 % le prix au m² de 7,50 € fixé par la délibération du conseil municipal du 28/05/2018 portant « *PSLA – Location aux professionnels de santé* », uniquement pour les loyers de janvier 2021 à décembre 2021 et uniquement pour le bail professionnel passé entre la ville de VIRE NORMANDIE et la SCM PIMOLEC le 19/06/2018 pour la location de locaux professionnels au PSLA.
- La SCM PIMOLEC demeure redevable en intégralité des charges locatives, telles qu'elles sont normalement prévues par la délibération du 28/05/2018 et par le bail professionnel du 19/06/2018.
- L'abandon de recette s'élève à la somme de 7 420,38 euros pour la commune.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210407-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

Affichage : 08/04/2021

Délibération n°09 du 29 mars 2021

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur 014-200060176-20210407-09-DE	☒			

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021
Affichage : 08/04/2021

Délibération n°09 du 29 mars 2021

COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210407-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

Affichage : 08/04/2021

Délibération n°09 du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

Objet :

10. Délibération de régularisation concernant les titres restaurants

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 9 de la loi 83—634 du 13 juillet 1983, autorisant l'attribution de titres restaurants dans le cadre de prestation d'action sociale, individuelle ou collective, distincts de la rémunération et des compléments de salaire, attribués indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir ;

Considérant que le titre restaurant est un titre de paiement servant à régler une partie du repas et qu'il représente une participation de l'employeur au déjeuner de ses agents pendant leurs jours de travail,

L'action sociale est une politique à vocation sociale mise en œuvre par l'employeur dans le but d'améliorer les conditions de vie des agents qu'il emploie et de leurs familles.

Chaque employeur public territorial doit depuis 2007 désormais définir une politique d'action sociale au profit des agents qu'il emploie.

Le titre restaurant est un titre spécial de paiement, c'est un moyen de paiement « affecté », c'est-à-dire qu'il ne peut être utilisé que pour payer des produits alimentaires dans les restaurants, la grande et la petite distribution.

Il est proposé d'attribuer les titres restaurants aux agents de Vire Normandie qui en font la demande pour tous les agents sur emplois permanents et non permanents (titulaires, stagiaires avant titularisation, contractuels pour plus de 6 mois, agents en contrat à durée indéterminée, vacataires de plus de 6 mois d'ancienneté, stagiaires de l'enseignement gratifiés qui effectuent plus de 6 mois de stage, les contrats aidés embauchés pour plus de 6 mois et les apprentis embauchés pour plus de 6 mois...).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°10 du 29 mars 2021



La participation de la collectivité est de 50% des tickets restaurants à hauteur de 2.5€ de participation de la structure et de 2.5€ par agent.

L'agent ne peut recevoir qu'un titre restaurant par jour effectivement travaillé. Le titre est délivrable si la personne effectue au moins 5 heures de travail par jour et à condition que ses heures de travail soient entrecoupées d'une pause repas. Le prélèvement de la part salariée se fera sur le bulletin de salaire. Les titres restaurants ne sont pas cumulables avec le versement d'allocations forfaitaires pour frais professionnels ou la prise en charge de repas.

Les tickets seront attribués avec un décalage d'un mois suivant aux fins d'intégrer les jours non travaillés.

Pour mémoire un marché public a été ouvert et a tenu compte des critères suivants : le prix (40%) et les valeurs techniques (60%) (traitement, prise en charge des commandes et fabrication des TR (80%) et processus et délai de livraison proposé (20%)).

L'avis du Comité Technique a émis un avis positif le 17 novembre 2020 quant à la mise en place de ce dispositif.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Personnels, Gestion des emplois et des compétences, Formation » du 12 mars 2021 et du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur ce dispositif.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°10 du 29 mars 2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur 014-200060176-20210406-10-DE	☒			

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°10 du 29 mars 2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°10 du 29 mars 2021

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

Objet :

11. Création d'un emploi d'adjoint administratif pour le service à la citoyenneté

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :
Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le service à la citoyenneté voit un des agents composant ce service partir en retraite. L'agent qui occupait ce poste avait effectué une mobilité interne dans le cadre d'un reclassement et son grade d'adjoint technique principal de 1ère classe ne correspond pas au besoin du poste qui est plus habituellement ouvert sur la filière administrative.

Après l'avis du comité technique cet emploi sera proposé à la suppression lors d'un conseil municipal prochain.

Les missions de cet emploi seront :

- Assurer la tenue des registres de l'état civil et élaborer et délivrer les livrets de famille et copies d'actes,
- Rédiger des actes (reconnaissance, naissance, mariage, décès et transcriptions),
- Réceptionner et suivre les dossiers de mariage, parrainage civil, renouvellement de vœux et PACS,
- Recevoir les inscriptions, radiations, changements d'adresse sur les listes électorales et délivrer les attestations pour cartes perdues,
- Participer avec l'équipe à l'organisation des scrutins électoraux et tenir les bureaux de vote,
- Contrôler et délivrer les diverses autorisations liées au décès, attribuer ou renouveler les concessions funéraires, mettre à jour le fichier des cimetières et assurer la régie des cimetières,
- Accueillir les usagers et les renseigner quant aux démarches administratives,
- Recevoir et instruire les CNI et les passeports sur la station biométrique ou sur le DR mobile, effectuer mes recensements militaires, effectuer les légalisations de signature et tout autre démarche administrative ultérieure affectée au service,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°11 du 29 mars 2021



- Affranchir le courrier et assurer le suivi de la machine à affranchir,
- Assurer les permanences hebdomadaires le lundi soir en roulement et assurer les mariages de façon très exceptionnelle,
- Assurer la bonne tenue du recensement annuel à la population de l'INSEE en lien avec l'agent coordonnateur,
- Assurer une polyvalence sur le poste d'accueil par rotation au sein de l'équipe,
- Assurer des remplacements ponctuels sur les fonctions de secrétaire de mairie auprès des communes déléguées.

Il vous est proposé d'ouvrir cet emploi sur le grade d'adjoint administratif et d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.

Vu l'avis de la commission du personnel, gestion des emplois et des compétences, formation et celui du bureau municipal,

Suivant l'avis favorable de la Commission « Personnels, Gestion des emplois et des compétences, Formation » du 12 mars 2021 et du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 :

D'adopter la création d'un emploi d'adjoint administratif et d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.

Article 2 :

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade correspondant.

Article 3 :

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°11 du 29 mars 2021

COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°11 du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

Objet :

12. Création d'un poste pour effectuer la coordination de la convention territoriale globale

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La convention territoriale globale est une convention de partenariat qui est signée entre la Commune de Vire Normandie et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Calvados. Cette convention permet d'investir conjointement avec la CAF des axes de développement social du territoire (soutien à la parentalité, enfance, accès aux droits, logement, animation de la vie sociale).

La personne effectuant la coordination de cette convention est rattachée au CCAS de Vire Normandie, ainsi en fin d'exercice, le CCAS facture à la Commune de Vire Normandie les temps d'activités dévolus à la mission de coordination de la convention territoriale globale.

L'agent est titulaire du grade d'assistant socio-éducatif à temps complet. Il est proposé de créer un emploi de ce grade sur la mairie de Vire Normandie pour traduire ce mouvement sur Vire Normandie de manière définitive.

Il est proposé aux élus du conseil municipal de délibérer sur la création de cet emploi sur le grade d'assistant socio-éducatif à temps complet.

Vu l'avis de la commission du personnel, gestion des emplois et des compétences, formation et celui du bureau municipal,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°12 du 29 mars 2021



Suivant l'avis favorable de la Commission « Personnels, Gestion des emplois et des compétences, Formation » du 12 mars 2021 et du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

Article 1 :

D'adopter la création d'un emploi d'assistant socio-éducatif à temps complet.

Article 2 :

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade correspondant.

Article 3 :

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°12 du 29 mars 2021

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
Accusé de réception - Ministère de l'intérieur 014-200060176-20210408-12-DE DUMONT Eric	☒			

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°12 du 29 mars 2021

COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°12 du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

Objet :

13. Responsable du conservatoire attaché, professeur de classe normale et hors classe

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le responsable du conservatoire de musique et de danse a effectué une mobilité. Cet agent est titulaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe.

Pour effectuer son remplacement et offrir à cet emploi le plus de candidatures possibles, il est proposé d'ouvrir ce poste aux grades de la filière administrative et culturelle :

- D'attaché,
- De professeur de classe normale,
- De professeur hors classe,
- D'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe,
- D'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe,

Après avis du comité technique et du recrutement du responsable, l'emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe pourra être proposé à la suppression dans le cadre d'un prochain Conseil Municipal.

Il est proposé aux élus du conseil municipal de délibérer sur la création de cet emploi sur le grade d'assistant socio-éducatif à temps complet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°13 du 29 mars 2021



Suivant l'avis favorable de la Commission « Personnels, Gestion des emplois et des compétences, Formation » du 12 mars 2021 et du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 :

D'adopter la création d'un emploi :

- D'attaché,
- De professeur de classe normale,
- De professeur hors classe,
- D'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe,
- D'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe.

Article 2 :

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade correspondant.

Article 3 :

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°13 du 29 mars 2021

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°13 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°13 du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Objet :

14. Convention promeneurs du net entre la CAF du Calvados et Vire Normandie

Valérie OLLIVIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Les « Promeneurs du net » est un dispositif qui permet d'assurer une présence éducative d'adultes professionnels de la jeunesse, éducateurs et animateurs dans la « rue numérique ».

POUR QUELS ENJEUX :

Internet est devenu un territoire qui présente des risques, mais aussi d'importantes potentialités pour les jeunes.

De nombreux acteurs de la jeunesse s'appuient aujourd'hui sur Internet - et notamment sur les réseaux sociaux - pour mobiliser les jeunes sur des projets et pour les informer de l'activité de leurs structures.

Cette démarche se fait cependant souvent de façon peu structurée et sans élaboration d'objectifs éducatifs. L'absence de cadrage et de légitimation de cette présence en ligne ne permet pas aux professionnels d'inscrire leur action éducative dans la continuité.

Le dispositif a pour but la mise en place d'une présence éducative sur Internet afin de permettre aux jeunes et à leurs parents, mais aussi aux professionnels de la jeunesse d'exploiter au mieux les potentialités offertes par Internet, tout en minimisant ses risques. Les structures « Promeneurs du Net », par leur présence éducative sur tous les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, contribuent à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

QUELS OBJECTIFS :

La mise en place d'une présence éducative sur Internet est essentielle. Tel est l'objectif des Promeneurs du Net qui, par leur présence éducative sur tous les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, contribuent à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes, en phase avec leurs pratiques et usages actuels.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°14 du 29 mars 2021



A Vire Normandie, le dispositif « Promeneurs du Net » s'inscrit dans le cadre des missions de l'Information Jeunesse (IJ) et de l'Espace Public Numérique (EPN). Concrètement, les professionnels labellisés promeneurs du net ont un profil Facebook professionnel grâce auquel non seulement les jeunes peuvent les contacter, mais aussi les parents et les familles.

C'est ce que les professionnels appellent : assurer une présence éducative dans les rues numériques. Comprenez : être présent sur les réseaux sociaux, des forums de jeux vidéo ou portant sur d'autres thématiques.

Les jeunes ont intégré les réseaux sociaux dans leur vie et donc, trouvent normal qu'on puisse échanger avec eux de cette manière. C'est un moyen par exemple d'aborder la e-reputation et le sujet des photos en libre accès sur Facebook, de comprendre comment apprendre à ne pas relayer les fausses informations, autrement appelées "fake news", comment hiérarchiser les informations qu'on divulgue sur les réseaux sociaux à des "amis".

Ce dispositif est mis en place par les Caf du Calvados et coordonné par la Maison des Ados. C'est une autre manière d'être en contact avec les jeunes par le biais de nouveaux modes de communication.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Enfance, Education, Jeunesse et Culture » du 08 mars 2021 et du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention « Promeneurs du net » entre la CAF du Calvados et Vire Normandie.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°14 du 29 mars 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°14 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°14 du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Culture

Objet :

15. Avenant au contrat de télésurveillance

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Nous avons un contrat avec l'entreprise de télésurveillance SECURITAS. Celle-ci nous prévient en cas d'incendie ou d'intrusion 24H/24H. La levée de doute est effectuée par la responsable du musée, si celle-ci n'est pas joignable ou bien si ses collègues ne peuvent pas prendre le relais de son intervention, la télésurveillance envoie un de ses employés sur place pour effectuer la levée de doute. Le délai de cette intervention peut être long et fait l'objet d'une facturation (84 euros TTC).

Les travaux de rénovation ont été l'occasion d'améliorer les conditions de sécurité du musée tel que la Mission de Sécurité du Service des Musées de France nous l'a conseillée le 4 novembre 2015 (renfort des portes et fenêtres, poste d'accueil et de surveillance, stricte gestion des clés, utilisation de la vidéo...).

Ainsi, nous avons installé un système de vidéo protection actif qui nous permet de constater les comportements inappropriés dans les salles, les allées-venues dans les issues de secours et de conserver pendant 15 jours les enregistrements des faits délictueux. Ces caméras peuvent également nous permettre de réaliser une levée de doute efficace, à distance, durant la nuit. Le télé-surveilleur pourra constater si un individu se déplace effectivement dans le bâtiment et appeler la gendarmerie dans des délais très courts.

Aujourd'hui le coût est de 61,23 euros TTC / mois. La vidéo-surveillance représente un surcoût de 25 euros HT/mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°15 du 29 mars 2021



Suivant l'avis favorable de la Commission « Enfance, Education, Jeunesse et Culture » du 08 mars 2021 et du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- d'autoriser la signature d'un avenant au contrat jusqu'au 31 décembre 2021.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°15 du 29 mars 2021

REPUBLICUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°15 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°15 du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Culture

Objet :

16. Convention annuelle avec le Préau CDN de Normandie - Vire

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le conseil municipal en date du 16 décembre 2020 a voté la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) liant le Préau CDN de Normandie-Vire, l'Etat, la Région Normandie, le Département du Calvados ainsi que la commune de Vire Normandie et fixant les engagements et obligations de chacun des signataires pour les années 2020 - 2021 - 2022.

Une convention annuelle entre le Préau et la collectivité (en annexe) déterminant le calendrier des versements doit s'y ajouter. Cette dernière mentionne que 50% des 253 174 € de la subvention seront versés suite au vote du budget, le solde en juillet 2021 après réception du compte de résultat du Préau CDN.

Aussi, la CPO précise que le montant de la subvention 2020 s'élève à 250 667 €. Or, la convention annuelle 2020 n'a fait état que d'une subvention à hauteur de 245 511 €. Il existe de ce fait un différentiel de 5156 € dont la convention annuelle 2021 précise la régularisation (versement après vote du budget).

Suivant l'avis favorable de la Commission « Enfance, Education, Jeunesse et Culture » du 08 mars 2021 et du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer **la convention annuelle 2021** (ci-jointe).

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°16 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°16 du 29 mars 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Culture

Objet :

17. Convention annuelle avec les Virevoltés

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, et suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, de donner son accord :

- sur la conclusion de la convention **ci-jointe** concernant la subvention de 110 000,00€ attribuée au titre de l'exercice 2021 aux virevoltés.
- pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°17 du 29 mars 2021



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°17 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°17 du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Intercommunalité

Objet :

18. Révision partielle du schéma gens du voyage

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La commission consultative départementale pour l'accueil des gens du voyage a eu lieu le jeudi 17 février 2021. Le schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage a un caractère évolutif et arrivera à mi-parcours en mai 2021. **Les partenaires responsables de ce schéma ont proposé de l'adapter sur certains points bien identifiés.**

En vue de cette commission annuelle, **l'Intercommunalité de la Vire au Noireau a sollicité par courrier (20/11/2020) l'Etat afin d'ajuster le Schéma** départemental des gens du voyage par une révision partielle du document.

La **procédure de révision** est identique à celle menée en 2018 :

- avis des collectivités concernées (une délibération nous est demandée ainsi qu'à la commune de Vire) ,
- avis de la commission consultative,
- arrêté modificatif conjoint entre M. le préfet et le Président du Conseil Départemental publié au RAA

L'actuel schéma précise que l'Intercom de la Vire au Noireau :

- a l'obligation de réalisation d'une Aire de Grand Passage de 4ha
- est encouragée à réaliser une étude de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) en vue d'un projet de sédentarisation.

A ce titre, l'Intercom de la Vire au Noireau a sollicité une modification du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage concernant :

- la **Réduction de l'obligation de création d'une aire de grand passage (4 ha)** pour les raisons suivantes:
 - Un territoire au final peu fréquenté par les missions, le besoin d'aire de grand passage est donc non confirmé à ce stade
 - Des difficultés à trouver du foncier répondant aux critères.
 - Souhait de l'IVN de prioriser le projet d'habitat social adapté, et de bénéficier d'un aménagement de l'obligation d'aire de grand passage.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°18 du 29 mars 2021



L'Etat, lors de la commission du 17 février 2021 fait la proposition suivante :

- Retirer l'aire de grand passage du schéma d'obligation (situation à réévaluer le cas échéant en 2024 pour le schéma suivant)
- Inscrire en préconisation la réalisation d'habitat social adapté, suite aux conclusions de la MOUS.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De délibérer en faveur de la modification du Schéma Départemental des gens du voyage modifié en ce sens
- D'autoriser M le Président à signer les documents afférents à cette modification du schéma

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°18 du 29 mars 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°18 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°18 du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Représentation

Objet :

19. Représentant Parc photovoltaïque

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La représentation de la commune par deux élus au sein de la société « Parc photovoltaïque de la Fieffe » permet de défendre l'intérêt communal dans ce projet.

Vu l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Par délibération N° 02 du 10 février 2020, le Conseil Municipal de VIRE NORMANDIE a validé le principe de participation de la commune au capital de la société de projet « Parc photovoltaïque de la Fieffe » et a désigné Monsieur le Maire pour siéger au Comité Stratégique et à l'Assemblée Générale de ladite société de projet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°19 du 29 mars 2021



Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Gilles MALOISEL, adjoint au maire, délégué à la Transition Ecologique et Solidaire et au Développement des énergies vertes et durables, pour représenter, en cas d'absence, le Maire au sein de ces instances.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°19 du 29 mars 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°19 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°19 du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC

Objet :

20. Dispositif de recueil mobile Carte Nationale d'identité

Lyliane MAINCENT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Depuis 2018 la collectivité de Vire Normandie a mené une expérimentation sur trois actions subventionnées à hauteur de 15300 euros par la Fondation de France visant à développer un accompagnement individuel et citoyen des personnes en situation de handicap pour leur faciliter l'accès aux démarches administratives délivrées à l'hôtel de ville. L'une des actions concerne l'utilisation d'un Dispositif de recueil (DR) mobile pour les dossiers de carte nationale d'identité pour les administrés en situation de handicap ne pouvant pas se déplacer en mairie.

L'expérimentation a été menée sur le périmètre des 9 communes du canton de Vire jusqu'à fin 2019. Ce qui représente 20 rendez-vous honorés pour 20 cartes remises.

Les rendez-vous sont fixés en fonction des demandes tous les premiers mardis de chaque mois. Un agent du service Citoyenneté doit se rendre à la Préfecture de Caen pour aller chercher le DR mobile. Ensuite, un agent du service réalise le ou les rendez-vous accompagné d'un élu avant de ramener le DR mobile à la Préfecture de Caen.

Cette organisation représente des contraintes logistiques particulières en terme de frais kilométriques et de ressources humaines.

Les demandes des administrés continuent d'être reçues par le service Citoyenneté alors que l'expérimentation est terminée ce qui montre que ce dispositif répond à un besoin réel d'une partie de la population du territoire. L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire mettant ce dispositif quasiment à l'arrêt. Il convient de délibérer pour connaître le devenir et le périmètre de cette action après sa phase d'expérimentation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

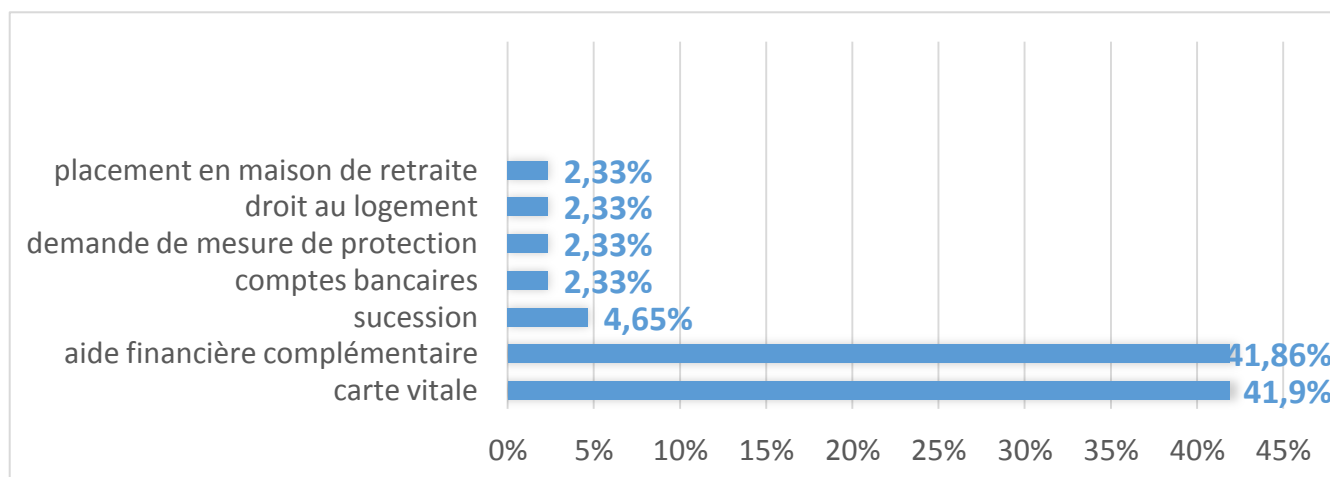
Délibération n°20 du 29 mars 2021



Le bilan de l'expérimentation est le suivant :

Bilan quantitatif	Bilan financier
2 520kms pour 10 journées honorées soit 252km par jour comprenant les deux aller-retour à Caen pour 52h30 de temps de trajet. 204,9 kms cumulés pour les RDV sur le Canton de VIRE pour 7h54 de temps de trajet cumulés 27h00 de temps de rendez-vous pour 21 rendez-vous dont 1 annulé suite à problème technique soit 20 dossiers de CNI instruits à domicile + remises + 3 recueils complémentaires. 14 RDV sur Vire Normandie , 6 RDV sur Noue de Sienne. Le temps moyen d'un RDV est de 36 min et un recueil complémentaire de 22 minutes. L'appareil prend environ 5 à 10 min à l'installation en fonction de la disposition de la pièce au domicile de l'utilisateur, la qualité de la connexion et de la faculté à brancher l'appareil Une fois la valise déployée elle fait 40 cm de largeur et 80 cm de longueur. La valise du DR mobile pèse 25kg	12 502€ (sans prise en compte des coûts administratifs et communications liés à la mise en œuvre du projet injecté au lancement)

Ce service public répond à des besoins essentiels dans la vie citoyenne de nos administrés :



LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, R.2151-1 et suivants,

Vu le rapport et le bilan du projet de la Fondation de France,

Considérant la Réforme des modalités de délivrance des Cartes Nationales d'Identité du 2 mars 2017 ne permettant plus aux agents municipaux de se déplacer au domicile des administrés pour la prise d'empreinte dans le cadre des dossiers de Carte nationale d'identité.

Considérant la nécessité de détenir une carte nationale d'identité pour effectuer certaines démarches administratives.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°20 du 29 mars 2021

Considérant la nécessité de tenir compte des difficultés administratives rencontrées par les personnes en situation de handicap ne pouvant pas se déplacer en mairie pour effectuer une demande de Carte Nationale d'Identité.

Considérant la nécessité de garantir l'accès aux droits pour tous les administrés.

Considérant le fait que des administrés continuent de solliciter ce dispositif.

Considérant les retours d'expérience positifs des administrés, des agents et différents partenaires sur ce dispositif.

Considérant la nécessité d'adapter nos missions de service public au besoin du public.

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE :

- De pérenniser l'action relative au Dispositif de recueil mobile Carte Nationale d'Identité sur le territoire de Vire Normandie en lien avec la Préfecture.
- D'entamer des discussions avec les communes du canton de Vire pour au besoin étendre notre intervention sur leur territoire dans le cadre d'un conventionnement à définir.
- De présenter le dispositif à l'Intercommunalité de Vire au Noireau pour au besoin étendre notre intervention sur leur territoire dans le cadre d'un conventionnement à définir.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention nécessaire à l'exécution de cette nouvelle modalité d'exécution du service public.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°20 du 29 mars 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°20 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°20 du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Objet :

21. Action n°1 du Programme Local de l'Habitat (PLH) : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - subventions aux particuliers

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.
La Communauté de Communes de Vire substituée depuis le 1^{er} janvier 2016 par la commune de Vire Normandie, a signé une convention avec l'ANAH le 31 mai 2014 permettant la mise en place du suivi-animation de l'OPAH qui se déroulera sur la période 2014-2017.

Le dispositif prévoit une subvention complémentaire à celle de l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH) au profit des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs selon le barème indiqué ci-dessous :

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

		Vire Normandie <i>(toute commune déléguée)</i>		Primes supplémentaires <i>(centre-ville de Vire)</i>
		Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	Plafond d'aide	
1 - Lutte contre l'habitat indigne				
Revenus « modestes »		10 %	2500 €	-
Revenus « très modestes »			Pas de plafond	-
2 - Logement très dégradé				
Revenus « modestes »		5 %	2150 €	-
Revenus « très modestes »			Pas de plafond	-
3 - Sécurité salubrité				
Revenus « modestes »		5 %	400 €	-
Revenus « très modestes »			Pas de plafond	-
4 - Autonomie de la personne				
Revenus « modestes »		10 %	1100 €	-
Revenus « très modestes »			Pas de plafond	-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°21 du 29 mars 2021



5 - Lutte contre la précarité énergétique			
Revenus « modestes » et « très modestes »	Prime de 1000 €		+ 1000 €
6 - Prime assainissement autonome*			
Revenus « modestes » et « très modestes »	10 % des travaux ANC	1000 €	-

* dans le cadre d'une réhabilitation du logement. Les cibles prioritaires de cette action sont les logements ne disposant pas d'un système d'assainissement et les installations existantes dont la réhabilitation est considérée comme urgente par le SPANC.

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Vire Normandie <i>(toute commune déléguée)</i>		Primes supplémentaires <i>(centre-ville de Vire)</i>
	Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	Plafond d'aide	
1 - Lutte contre l'habitat indigne			
Niveau « social » et « très social »	10 %	3400 €	-
2 - Logement très dégradé			
Niveau « social » et « très social »	5 %	2350 €	-
3 - Sécurité salubrité			
Niveau « social » et « très social »	5%	1300 €	-
4 - Logement dégradé			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1300 €	-
5 - Autonomie de la personne			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1300 €	-
6 – RSD non décence			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1300 €	-
7 – Travaux d'amélioration de la performance énergétique			
Niveau « social » et « très social »	10 %	2600 €	+ 1 000 €
8 - Primes sorties de vacance*			
Niveau « intermédiaire »	1000 €		+ 1 500 €
Niveau « social » et « très social »	2000 €		+ 3 000 €

* Primes accordées pour la remise sur le marché des logements vacants depuis 2 ans ou plus au 1^{er} janvier de l'année N-2. Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°21 du 29 mars 2021

POUR LES COPROPRIETES :

	Vire Normandie (toute commune déléguée)		Primes supplémentaires (centre-ville de Vire)
	Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	Plafond d'aide	
Installation d'un ascenseur	Prime de 5000 €		+ 5 000 €
Travaux sur les parties communes	5 %	5 000 €	5 %

Dans ce cadre, le dossier dont le numéro figure dans le tableau annexé au présent rapport a réalisé des travaux conformes aux objectifs de l'OPAH et peut prétendre à des subventions d'un montant global de 1922 € (Vire Normandie) pour un montant total de travaux de 22 214 € TTC, concernant 1 logement.

Vu la convention d'OPAH adoptée par délibération n°1 du Conseil Communautaire le 06 mars 2014.

Vu la prolongation de l'OPAH d'une durée de 2 ans, faisant l'objet d'un avenant à la Convention initiale, adoptée par délibération n°41 du Conseil Municipal le 29 mai 2017,

Vu la seconde prorogation à titre exceptionnelle de l'OPAH d'une durée de 6 mois, adoptée par délibération n°8 du Conseil Municipal le 1er avril 2019,

Vu l'arrêté N° 86-15 portant création d'une commune nouvelle Vire Normandie, et notamment son article 7.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 2 mars 2021 et du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser le versement des primes visées en annexe, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH.
- De dire que la dépense d'un montant total 1922 € sera imputé au compte 2042 de Vire Normandie.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Annexe – Travaux réalisés ouvrant droit à une subvention au titre de l'OPAH

N° de dossier	Nombre de logements concernés	Statut (*)	Type de travaux	Coût des travaux (TTC)	Subventions Vire Normandie	Aides « centre-ville »	Date de demande de paiement
014012751	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	22 214 €	1922 €	-	06/01/2021
	1			22 214 €	1922 €	-	

(*) PO : Propriétaire occupant /PB : Propriétaire bailleur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°21 du 29 mars 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°21 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°21 du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Objet :

22. OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 : subventions aux particuliers

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La Commune de Vire Normandie a signé deux Conventions avec l'ANAH, Action Logement et la Caisse des dépôts le 22 juillet 2020 permettant la mise en place du suivi-animation d'une OPAH de droit commun dite « classique » et d'une OPAH Renouvellement Urbain qui se dérouleront sur la période 2020-2025

Le dispositif prévoit une subvention complémentaire de la commune de Vire Normandie au profit des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires (OPAH RU uniquement) selon le barème et les objectifs indiqués ci-dessous :

OPAH de droit commun dite « Classique :

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH "classique"	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / très dégradé	5% 1 750 €	10	17 500 €
✓ Travaux de sécurité / salubrité	5% 500 €	4	2 000 €
✓ Autonomie	10% 1 100 €	60	66 000 €
✓ Précarité énergétique	Forfait 1 000 €	150	150 000 €
✓ Transformation d'usage	5% 1 500 €	5	7 500 €
✓ Acquisition dans l'ancien	4000 à 5000 €	20	95 000 €
	TOTAL	249	338 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°22 du 29 mars 2021



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Vire Normandie			Vire Normandie	
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH "classique" Périmètre centre-bourg		Objectifs OPAH Périmètre zone rurale	
		Nb	Enveloppe VN	Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / Sécurité, salubrité, RSD, décence	5% 1 250 €	2	2 500 €	2	2 500 €
✓ Dégradé	5% 1 500 €	5	7 500 €	2	3 000 €
✓ Très dégradé	5% 2 250 €	5	11 250 €	2	4 500 €
✓ Autonomie	5% 1 000 €	2	2 000 €	2	2 000 €
✓ Précarité énergétique (dossier HM seul)	5% 1 000 €	5	5 000 €	2	2 000 €
TOTAL		19	28 250 €	10	14 000 €

✓ Prime sortie de vacance* (+1 an)	1000 €	5	5 000 €
✓ Prime sortie de vacance* (+2 ans)	2000 €	5	10 000 €
TOTAL		10	15 000 €

*Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).

OPAH Renouvellement Urbain
POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH RU	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / très dégradé	Logement vacant 5% 1 750 €	2	3 500 €
	Logement occupé 15% 5 250 €	2	10 500 €
✓ Travaux de sécurité / salubrité	5% 500 €	2	1 000 €
✓ Autonomie	10% 1 200 €	15	18 000 €
✓ Précarité énergétique	Forfait 1 000 €	25	25 000 €
✓ Transformation d'usage	5% 1 500 €	5	7 500 €
✓ Acquisition dans l'ancien	4000 à 5000 €	20	95 000 €
TOTAL		71	160 500 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°22 du 29 mars 2021

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH RU	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / Sécurité, salubrité, RSD, décence	20 % 5 000 €	4	20 000 €
✓ Dégradé	5% 1 500 €	10	15 000 €
✓ Très dégradé	10 % 4 000 €	35	140 000 €
✓ Autonomie	5% 1 000 €	2	2 000 €
✓ Prime énergie pour tout dossier si prime Anah HM	1 000 €	85	85 000 €
✓ Prime sortie de vacance* (+1 an)	1500 €	15	22 500 €
✓ Prime sortie de vacance* (+2 ans)	3000 €	15	45 000 €
	TOTAL	166	329 500 €

* Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).

POUR LES SYNDICATS DE COPROPRIETAIRES :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH RU	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Copropriétés Anah Habiter Mieux	Forfait 500 €	30 lots	15 000 €
✓ Copropriété Anah Autonomie	Dispositif expérimental		
	TOTAL		15 000 €

Dans ce cadre, les dossiers dont le numéro figure dans le tableau annexé au présent rapport ont réalisé des travaux conformes aux objectifs fixés dans les Conventions d'OPAH et peuvent prétendre à des subventions d'un montant global de 5 282 € pour un montant total de travaux de 44 518 € TTC, concernant 9 logements.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°22 du 29 mars 2021

Vu la délibération du 16 décembre 2019 :

- approuvant la mise en place des deux dispositifs OPAH Classique et OPAH RU pour une durée de 5 ans
- approuvant les modalités d'intervention et les engagements financiers de la commune de Vire Normandie sur la durée de l'opération.
- autorisant le Maire à signer les Conventions de l'OPAH de droit commun et de l'OPAH RU ainsi que tous les actes s'y rapportant

Vu les deux Conventions OPAH « Classique » et OPAH RU signées en date du 22 juillet 2020

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 2 mars 2021 et du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser le versement des primes visées en annexe, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH.
- De dire que la dépense d'un montant total 5 282 € sera imputé au compte 2042 de Vire Normandie.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Annexe – Travaux réalisés ouvrant droit à une subvention au titre de l'OPAH Classique / l'OPAH RU

N° de dossier	Nombre de logements concernés	Statut (*)	Type de travaux	Coût des travaux (TTC)	Subventions Vire Normandie	Date de demande de paiement
O13 OPC 2020	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	8 489 €	766 €	16/02/2021
O14 OPC 2020	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	6 211 €	548 €	14/02/2021
O25 OPC 2020	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	3 751 €	341 €	14/12/2020
O24 OPC 2020	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	5 104 €	474 €	05/02/2021
O5 OPC 2020	1	PO	Lutte contre la précarité énergétique	4 415 €	1000 €	19/01/2021
O10 OPR 2020	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	3 310 €	301 €	23/02/2021
O18 OPC 2020	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	4 281 €	389 €	30/11/2020
O4 OPR 2020	1	PO	Lutte contre la précarité énergétique	3 492 €	1000 €	19/01/2021
O9 OPR 2020	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	5 465 €	463 €	26/02/2021
	9			44 518 €	5 282 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

(*) PO : Propriétaire occupant / PB : Propriétaire bailleur

Délibération n°22 du 29 mars 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur 014-200060176-20210406-22-DE	☒			

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°22 du 29 mars 2021

COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°22 du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Objet :

23. Signature de la convention de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Rouen

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le contexte :

Un groupe de recherche de l'école d'Architecture de Rouen a entrepris un travail de recherche sur les villes de la Reconstruction dans le Calvados, dont Vire Normandie, Lisieux, Saint Lo, Coutances.

L'objectif du projet :

L'ENSA de Rouen a plus particulièrement proposé à Vire Normandie de réaliser ensemble une « plateforme patrimoniale ». C'est un site internet qui permet l'inventaire interactif et la valorisation du patrimoine présent sur le territoire de la commune de Vire Normandie.

- Inventaire interactif et outil de connaissance : il permet à chacun d'avoir accès à l'inventaire du patrimoine de Vire Normandie (aujourd'hui celui de la reconstruction et dans le futur de tous les patrimoines, y compris le patrimoine naturel, celui des monuments funéraires...). Il est interactif et évolutif car constitué par l'apport des usagers qui peuvent le renseigner au moyen d'une connexion, simple d'utilisation. L'utilisateur peut y ajouter différents types de ressources : photographies, documents d'archives, accompagnés avec du texte, voire des témoignages sous forme écrites ou filmées. Ces ressources sont géo-localisées sur la carte interactive.
- Valorisation et outil de sensibilisation : il permet aux habitants de s'approprier un sujet qui appartient à tous, le patrimoine, vecteur d'une identité partagée, voire d'une fierté commune. Il rend compte de la valeur de patrimoines qui ne sont pas toujours perçus comme tel. Le volet historique permet de retracer l'histoire du développement urbain de la ville à travers ses différentes périodes. L'ensemble de ce site est utile aussi à la préfiguration d'un futur SPR (le site patrimonial remarquable) en permettant d'identifier les patrimoines à enjeux à travers la commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°23 du 29 mars 2021



- Les acteurs et leurs périmètres :
- L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ENSA) de Rouen : elle met au point l'outil web avec son développeur, mission qu'elle a rémunéré grâce aux moyens alloués par le Ministère de la Culture dans le cadre de son programme de recherche.
- La collectivité, partenaire de l'ENSA : Elle pilote le groupe de travail composé de techniciens et d'élus et de quelques personnes publiques associées. Celui-ci fait des retours réguliers sur la conception de l'outil et participe à la rédaction des questionnaires qui composent le volet enquête. Elle réalise l'habillage graphique du site en harmonie avec la charte de Vire Normandie.

Le présent rapport propose donc la signature de la convention de partenariat qui lie l'Ensa de Rouen et la commune de Vire Normandie et joint la convention au présent rapport.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 14 octobre 2020 et du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à ce partenariat, dont **la convention** (ci-jointe)

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°23 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°23 du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Objet :

24. Fonds d'intervention pour l'Artisanat et les Commerces (FISAC)

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le FISAC est un outil d'accompagnement mis en place par l'Etat, qui vise en priorité à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité, principalement de très petites entreprises, à les aider à s'adapter aux mutations de leur environnement, à améliorer l'image commerciale du territoire et à renforcer son attractivité.

En 2019, Vire Normandie a été lauréate de l'appel à projet FISAC et bénéficiaire de subventions attribuées à différents volets vecteur d'attractivité.

Pour la « *modernisation des entreprises* » la collectivité est bénéficiaire d'une subvention de 85 000 € à destination des petits commerçants et artisans.

Par délibération du 10 juillet 2020, la collectivité a décidé d'apporter son soutien aux commerçants et artisans à hauteur de 95 000€.

La subvention totale allouée à « la modernisation des entreprises » est donc de 180 000 € sur les 3 années de vie du programme.

Synthèse du règlement

Les subventions pour la *modernisation des entreprises* sont constituées à 20% des subventions allouées par le FISAC et à 30 % des subventions communales.



Certains critères d'éligibilité sont retenus afin de cibler le commerce de proximité et en cohérence avec les critères départementaux :

- Montant des travaux, supérieur à 1 000€ et plafonné à 10 000 € HT
- Situé dans le périmètre de Vire Normandie hors zones d'activités économiques et centres-commerciaux qui sont hors du champs de compétence communale ;
- Surface de vente inférieur à 400 m² ;
- Chiffre d'affaires inférieur à 1 M € HT ;
- Entreprise de moins de 10 salariés ;

Sont détaillés les catégories et les types de dépenses au sein des Items suivants :

- La rénovation de devantures, façades, enseignes et aménagements intérieurs ;
- La mise en accessibilité des activités commerciales, artisanales et de services ;
- Modernisation de l'équipement professionnel ;

Sont précisés les dépenses éligibles à une bonification des aides pour des travaux qui favorisent :

- La performance thermique (10%)
- La création d'emplois (10%)
- La conservation et la protection du patrimoine de la Reconstruction (20%)

Attribution de l'aide :

Trois commerces ont déposé un dossier et réalisé leurs travaux conformément au règlement intérieur adopté par délibération le 20 juillet 2020 et aux règles d'urbanisme :

La bonne brioche chaude - Mme Boeda - 3 rue Gal Leclerc				
Travaux	Montant HT (plafonné à 10 000€ HT)	FISAC – 20%	Collectivité 30%	TOTAL
Remplacement enseigne lumineuse - drapeau – store Mise aux normes électricité	9 575.00	1 915.00	2 872.50	4 787.50
Les Sneakers – Mme CALIGNY Charlène – 6 rue des Remparts				
Changement enseigne, Electricité, Agencement intérieur	16 989.42	2 000.00	3 000.00	5 000.00
SARL PRONTO PIZZA – 37 Rue Armand Gasté				
Remplacement enseigne, Alimentation gaz, Achat de matériel professionnel	8 024.62	1 604.92	2407.39	4 012.31

VU le décret 2015-542 du 15 mai 2015 relatif au FISAC et du règlement de l'appel à projets FISAC 2018,

VU la délibération n°9 « Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce – appel à projet FISAC » prise par la commune de Vire Normandie le 4 février 2019,

VU la convention opération collective au titre du FISAC décision n° 19-256 et la décision d'attribution des subventions reçu le 13 décembre 2019,

VU la délibération du 10 juillet 2020 portant sur le soutien financier de la collectivité pour la modernisation du commerce et de l'artisanat

Vu Les crédits inscrits au BP 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 2 mars 2021 et du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- d'autoriser le versement de la prime pour chacun des dossiers.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-200060176-20210413-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021

Affichage : 15/04/2021

Délibération n°24 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210413-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021

Affichage : 15/04/2021

Délibération n°24 du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Objet :

25. Proposition d'achat de terrains à la Papillonnière - Parcelle AS 645p (Lot D) et portion de domaine public (Lot A)

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Dans son projet d'extension et d'aménagement des extérieurs la société NDA souhaite acquérir deux autres portions de terrain, le lot A d'une superficie de 400 m² (non cadastré) et le lot D (parcelle AS 645p) d'une superficie de 95 m².

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération du 24 Juillet 2020, autorisant la vente d'une portion de la parcelle AS 645p au prix de 16 €/m²;

VU l'avis du service du domaine sur la valeur vénale de ce bien à 15 €/m² avec une marge de négociation de 10 % en date 16/10/2020 ;

VU la proposition d'achat faite pour le lot A (non cadastré) et le lot D (AS 645 p)

VU l'accord de la commission patrimoine pour céder ce bien dans les mêmes conditions que la délibération datant du 24 Juillet 2020 soit pour un montant 16 €/m² et se déclinant comme précisé au tableau ci-après détaillé en annexe I ;

CONSIDERANT que la commune de Vire Normandie, est propriétaire de la parcelle AS 645p située à la Papillonnière rue de Caen ;

CONSIDERANT que les frais de bornage et les frais de mutation seront à la charge de l'acquéreur ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°25 du 29 mars 2021



Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Rénovation urbaine, Cœur de Ville, Artisanat, Commerce, eau pluviale » du 14 octobre 2020 et du Bureau Municipal.

Suivant le vote à l'unanimité du Conseil Municipal du 9 novembre 2020, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, de donner son avis favorable une seconde fois en raison d'une erreur matérielle :

- à la vente d'une portion de la parcelle AS 645 (Lot D) située à la Papillonnière à Vire aux personnes et selon les conditions détaillées aux annexes I ci-jointes.
- à la vente d'une portion de domaine public (Lot A) située à la Papillonnière à Vire à côté de la parcelle AS 426 aux personnes et selon les conditions détaillées aux annexes I ci-jointes.
- à autoriser le bornage de la parcelle AS 645p pour détacher 95 m² env (Lot D) ainsi que le bornage d'une portion de domaine public pour détacher 400 m²env (Lot A).
- à autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente qui sera rédigé par l'office notarial virois à Vire Normandie ainsi que tous documents relatifs à cette transaction et, notamment, l'acte administratif ou authentique constatant le transfert de propriété des immeubles communaux concernés par cette transaction du patrimoine de l'ancienne commune de Vire vers celui de la commune nouvelle de Vire Normandie.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-25-DE

Accusé certifié exécutoire

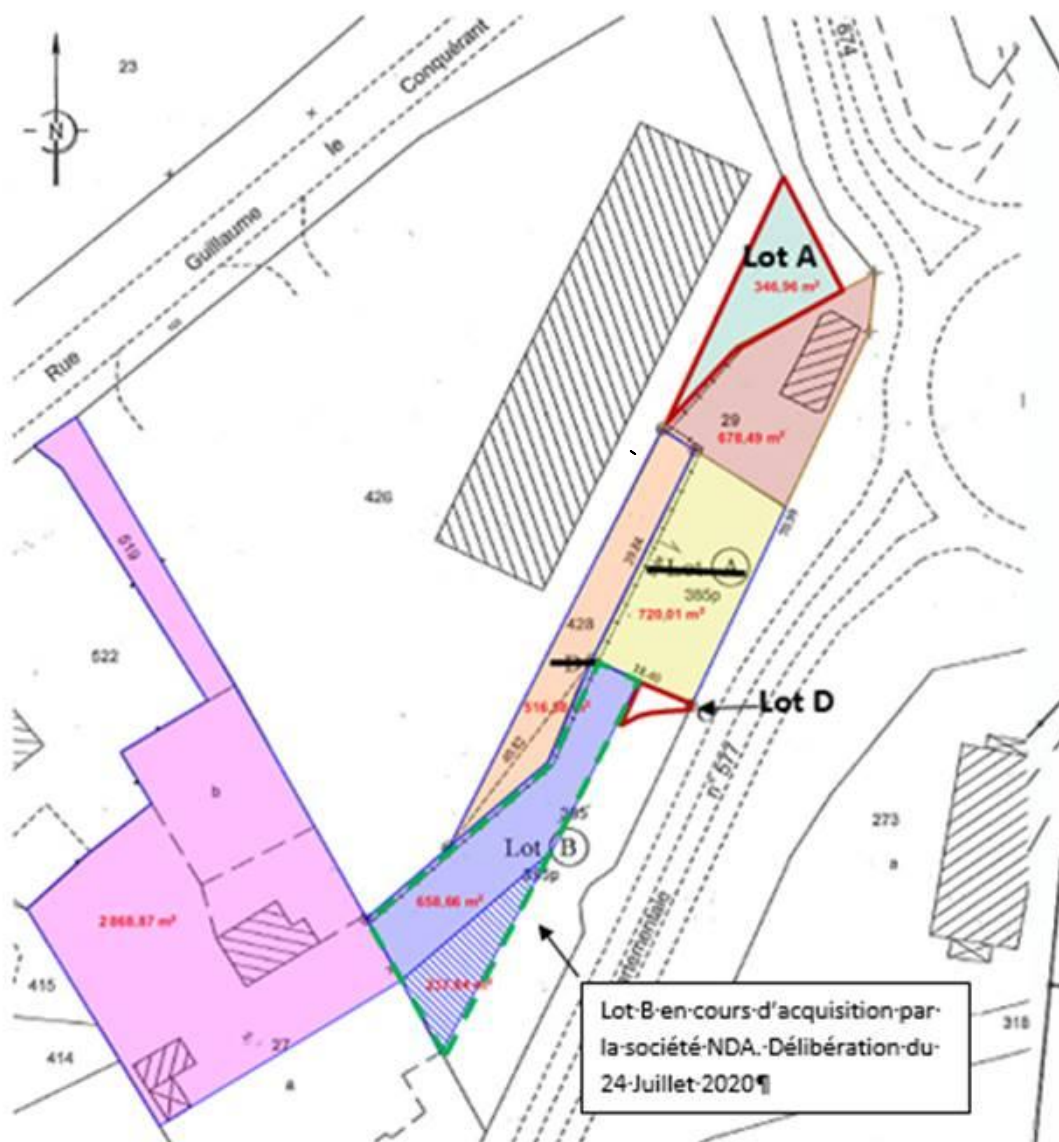
Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°25 du 29 mars 2021

PLANS

PLANS ANNEXE A LA DELIBERATION



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°25 du 29 mars 2021

PHOTOS

Lot A



Lot D



PHOTOS - ANNEXE A LA DELIBERATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°25 du 29 mars 2021

	N° de lot	Surface (1)	Référence cadastrale	Adresse postale	Tarif de cession (2) (3)	Identité de l'acquéreur	Notaire chargé de la transaction (2)	Estimation du Domaine
Parcelle la Papillonnière	Lot A et Lot D	400m²env et 100m²env	AS n°645p	Rue de Caen	16 €/m²	SCI NG IMMO	Office Notarial Virois	15,00 € (avis du 16.10.2020)

(1) **Surface à définir** après bornage.

(2) L'acte de vente sera signé auprès des études notariales viroises au choix des acquéreurs. Les frais de mutation seront à la charge exclusive des acquéreurs. Les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

(3) Les frais de mise en service des réseaux eau potable (EPo), eaux usées (EU) et eaux pluviales (EPl) sont établis par les Services Eau et Assainissement de Vire Normandie et réglés directement par les futurs propriétaires et distinctement du prix d'achat du terrain, après facturation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°25 du 29 mars 2021

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°25 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°25 du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Commune déléguée de VIRE

Sport, Vie Associative

Objet :

26. Attributions des subventions aux associations

Marie-Noëlle BALLÉ/Philippe MALLÉON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Les associations ont pour vocation de maintenir une vie locale dense au sein de la commune déléguée de Vire.

Les associations diverses et variées existant sur notre territoire contribuent à créer du lien social et permettent l'aboutissement d'actions indispensables pour la commune déléguée de vire.

Selon les avis des comités consultatifs, des commissions Education, action sociale et solidarité, culture, sport et vie associative, vous trouverez ci-joint le tableau des subventions 2021 pour les associations locales.

Compte tenu du contexte sanitaire, l'enjeu est de maintenir une trésorerie suffisante pour que les associations puissent repartir dès que cela sera possible. Ainsi, pour la grande majorité des associations, les subventions de fonctionnement ont été maintenues à hauteur de l'année précédente. S'agissant des demandes d'aides exceptionnelles pour des manifestations prévues après l'été, il a été décidé de ne pas les étudier compte-tenu de l'incertitude qui pèse encore actuellement. Un examen de ces demandes sera effectué fin du 1^{er} semestre.

Pour les associations qui perçoivent plus de 23000€ de subventions publiques, une convention est obligatoire. Vous les trouverez ci-dessous.

VIRE	
<u>1 - vie associative</u>	
ADVOCACY	1500
Amicale des Anciens de la Police Viroise	100
animation emploi calvados (ae 14)	4000
ALBV ex AVF	500

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°26 du 29 mars 2021



bridge club de vire	500
interclubs de Vire Bielles de mai	2000
Club des Amis du 3ème âge – Vire	1500
Club du 3ème âge de Saint-Martin-de-Tallevende	800
Comité de Jumelage VIRE/ SANTA-FE	1100
Comité de Jumelage VIRE/ SANTA-FE exceptionnel	400
Comité de Jumelage VIRE/BAUNATAL	1100
Comité de Jumelage VIRE/SACELE	1100
comité d'animation du quartier de la gare fête musique	2000
comité d'animation du quartier de la gare ciné plein air	2500
CREAN - Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands	1700
Groupe Ornithologique Normand	450
Les Amis du Vinyl	200
Les Vieux Volants Virois	400
la gaule viroise	500
ADESII association des étudiants IFSI et IFAS	200
le mois de la photo en bocage normand	3000
Team Desmonts organisation motocross 11 et 12 sept	3000
<u>2 – Enseignement et Formation</u>	
Amicale Laïque des Ecoles Publiques de Vire	5650
Association Sportive Institut Saint-Jean Eudes	400
<u>Association Catholique Viroise</u>	
<u>Ecole maternelle : St Joseph</u>	
Frais de fonctionnement 34x1004	34136
Fournitures scolaires 34x40	1360
<u>Ecole élémentaire : St Joseph</u>	
Frais de fonctionnement 77x485	37345
Fournitures scolaires 77x40	3080
Maison des lycéens du lycée curie (ex FSE Lycée Curie)	800
<u>3 – Culture</u>	
Amicale des bretons Kevrenn an daou loupard	850
art'n drums	200
Association de la compagnie du lit qui grince	200
Arts virois	250
Association des parents d'élèves du conservatoire	100
La Loure (musiques et traditions orales de Normandie)	5000
les grandes marées	200
les musicales du bocage	800
Pro arte	600
Les Virevoltés festival et projets 2020	55000
Les Virevoltés tout l'été	35000

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°26 du 29 mars 2021

Les Virevoltés ■ gestion de spectacles à La Halle	10000
Orchestre d'Harmonie subvention de fonctionnement	13484
Théâtre du Préau	253174
T.R.A.C.(Théâtre Recherche Action Culturelle)	400
Université Inter Age de Basse Normandie	700
2 temps	1000
4 – Sports et Jeunesse	
Union sportive Municipale Viroise	145690
USMV athlétisme exceptionnel remplacement matériel	270
USMV Pétanque exceptionnel aide matériel	600
Association du football Virois	61383
Association du football Virois aide haut niveau	20000
BICROSS BMX	8647
Vélo club du bocage	3630
Vélo club du bocage défi téléthon	400
Vélo club du bocage soutien au développement	15000
Nouvelle Société de Tir de Vire	8295
ELAN GYM	15628
Rugby Club du Bocage Virois	12641
les Bélougas Club subaquatique	6352
GOLF de Vire la Dathée	10616
Vir'king raid	1000
Karaté club de Vire	300
Gym Volontaire (GPSF)	1200
sans forme ni chemin	300
MJC de Vire exceptionnel acquisition matériel	1000
5 – Interventions sociales santé et logement	
ACJM association contrôle judiciaire et aide aux victimes	200
Association Viroise pour l'aide aux réfugiés	400
Centre d'information des droits des femmes et des familles	2200
CIDFF exceptionnel	300
Cœur de FAM	300
Cœur de FAM Marche solidaire du 6/09/2021	600
2 ^e vie 2 ^e chance sensibilisation réduction déchets	1000
L'étape violences intrafamiliales	3000
L'étape violences intrafamiliales exceptionnel	1000
L'étape étude modes de garde	1000
6– Action économique	
Confrérie de la Véritable Andouille de Vire	915
société des courses aide aux travaux	10000
Vire Avenir convention tripartite	10000
Vire-Avenir (animations commerciales)	31000

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°26 du 29 mars 2021

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'associations,

Vu l'article L. 1611-4 du CGCT relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Considérant que les activités conduites par les associations sont d'intérêt local,

Suivant l'avis favorable des commissions sport et vie associative des 13 janvier et 25 février 2021,

Un avis favorable a été émis à l'unanimité lors du Conseil Communal du 15 mars 2021.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur ces subventions.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°26 du 29 mars 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°26 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°26 du 29 mars 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Commune déléguée de VIRESport, Vie AssociativeObjet :

27 - Attributions de subventions - Signature de conventions avec les associations

Marie-Noëlle BALLÉ/Philippe MALLÉON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

a) l'USMV

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, et suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré de donner son accord :

- sur la conclusion de la convention **ci-jointe** concernant la subvention de 214 760,00€ attribuée au titre de l'exercice 2021 à l'Union Sportive Municipale Viroise.
- pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Un avis favorable a été émis à l'unanimité lors du Conseil Communal du 15 mars 2021.

b) l'AFV

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, et suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré de donner son accord :

- sur la conclusion de la convention **ci-jointe** concernant la subvention de 81 383,00€ attribuée au titre de l'exercice 2021 à l'Association du Football Virois.
- pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Un avis favorable a été émis à l'unanimité lors du Conseil Communal du 15 mars 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°27 du 29 mars 2021



c) Les Bélougas Club subaquatique

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, et suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré de donner son accord :

- sur la conclusion de la convention **ci-jointe** concernant la subvention de 56 352,00€ attribuée au titre de l'exercice 2021 à l'association Les Bélougas.
- pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Un avis favorable a été émis à l'unanimité lors du Conseil Communal du 15 mars 2021.

d) Association Catholique Viroise

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Conformément à l'article L442-5 du Code de l'Education qui dispose que « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes à l'enseignement public », et suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré de donner son accord :

- sur la conclusion de la convention, **ci-jointe**, concernant la subvention de 75 921,00 € attribuée, au titre de l'exercice 2021, à l'Association Catholique Viroise
- pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Un avis favorable a été émis à l'unanimité lors du Conseil Communal du 15 mars 2021.

e) Vire Avenir

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, et suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré de donner son accord :

- sur la conclusion de la convention **ci-jointe** concernant la subvention de 41 000,00 € attribuée au titre de l'exercice 2021 à l'Association « Vire-Avenir » qui se décompose comme suit :
 - fonctionnement 31 000 €
 - convention tripartite 10 000 €
- pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention

Un avis favorable a été émis à l'unanimité lors du Conseil Communal du 15 mars 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°27 du 29 mars 2021

f) La Société des Courses

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, et suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré de donner son accord :

- sur la conclusion de la convention **ci-jointe** concernant la subvention de 41 950,00 € attribuée au titre de l'exercice 2021 à l'Association « Société des Courses » qui se décompose comme suit :
 - Aide aux travaux exceptionnelle 31 950 €
 - Aide aux travaux 10 000€
- pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention

Un avis favorable a été émis à l'unanimité lors du Conseil Communal du 15 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°27 du 29 mars 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°27 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°27 du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Commune déléguée de VIRE

Travaux

Objet :

28. Adoption du protocole d'accord transactionnel entre la Commune de Vire Normandie et les propriétaires de la parcelle AI 37

Éric DUMONT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.
Il vous est proposé d'adopter le protocole d'accord transactionnel, présenté en annexe,

Le protocole a pour objet d'entériner l'accord des parties sur la résolution du désordre affectant la rue Jean le Houx au niveau du n°13.

Pour rappel, la voie publique est en aplomb de la parcelle privée AI 37 au niveau du n°13 rue Jean le Houx. Entre les deux, un talus soutient la voie publique. Le talus est implanté sur l'emprise de la parcelle AI 37. En 2020, des fentes de tractions sont apparues sur le trottoir en bordure du talus. Il y a donc un risque d'effondrement du talus sur la parcelle AI 37, entraînant la voie publique Jean le Houx.

Afin de prévenir tous litiges entre les parties, le présent protocole prévoit :

- les travaux de renforcement du talus à la charge de la commune,
- la création d'une servitude de passage sur la parcelle AI 37 au bénéfice de la voirie publique afin de surveiller l'ouvrage de soutènement ainsi réalisé,
- la rectification de la limite de propriété en crête du talus en bordure de la voie publique,
- le renoncement à toutes demandes indemnitaires et à tous recours par les deux parties.

Si cette demande recueille votre accord, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'article 2044 et 2052 du code civil.

Vu le protocole d'accord transactionnel entre la commune et les propriétaires de la parcelle AI 37.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°28 du 29 mars 2021



Considérant que le trottoir de la rue Jean le Houx appartient au domaine public de la commune de Vire Normandie,

Considérant que des fentes de tractions sont apparues sur ce trottoir, au niveau du n°13 rue Jean le Houx,

Considérant que le talus soutenant la voie publique au niveau du n°13 rue Jean le Houx menace de s'effondrer sur la parcelle AI 37 en emportant la voie publique.

Considérant que dans le protocole d'accord proposé, la commune prend à sa charge les travaux de confortement du talus,

Sur un linéaire d'environ 20 mètres, il sera réalisé deux parois béton clouées sur deux niveaux. Entre les deux parois le talus aura une pente de 35°. L'ouvrage ainsi réalisé sera la propriété de la Commune, mais implanté sur l'emprise de la parcelle AI 37. La commune devra entretenir et surveiller l'ouvrage.

Considérant que dans le protocole d'accord proposé, les propriétaires de la parcelle AI 37 acceptent les travaux prévus et donnent accès à leur parcelle pour la réalisation de ceux-ci,

Considérant que les propriétaires de la parcelle AI 37 acceptent de grever la parcelle AI 37 d'un droit de passage au bénéfice de la voirie publique à la seule fin de permettre à la Commune d'entretenir l'ouvrage et d'effectuer des visites de contrôle,

Considérant que les propriétaires de la parcelle AI 37 doivent entretenir la végétation du talus et s'interdire de porter atteinte à l'ouvrage.

Considérant que dans le protocole d'accord proposé, les deux partis procéderont d'un commun accord au bornage de la limite séparative, dont les frais seront à la charge de la commune. La limite séparative longera le haut de l'ouvrage en bordure de la voie publique et inclura le garage dans la parcelle AI 37.

Considérant que dans le protocole d'accord proposé les deux parties s'engagent sur une clause de confidentialité du protocole vis-à-vis des tiers.

Considérant que dans le protocole d'accord proposé la Commune renonce à demander une participation aux propriétaires de la parcelle AI 37 et à tous recours en ce sens.

Considérant que dans le protocole d'accord proposé les propriétaires de la parcelle AI 37 reconnaissent que les travaux prévus et la servitude de passage ne leurs portent pas préjudice.
Ils renoncent à toutes demandes indemnitaires ou recours en ce sens.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°28 du 29 mars 2021

Un avis favorable a été émis à l'unanimité lors du Conseil Communal du 15 mars 2021.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer:

- le protocole d'accord transactionnel entre la commune et les propriétaires de la parcelle AI 37.
- tous documents nécessaires à la réalisation de ce **protocole d'accord transactionnel** (joint en annexe).

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°28 du 29 mars 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°28 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°28 du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Commune déléguée de COULONCES

Objet :

29. Attributions des subventions aux associations

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Je vous invite, membre du Conseil Municipal à vous prononcer sur les différents montants concernant les demandes de subventions 2021. En raison de la crise sanitaire COVID-19, certaines demandes sont plus conséquentes que les années antérieures.

<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
Sté de chasse St Martin de Tallevende/St-Manvieu-Bocage /Coulonces	150 €
Association sportive COULONCES CAMPAGNOLLES « ASCC »	1 300 €
ARIEL Coulonces Campagnolles (APE)	500 €
Club de l'Amitié de Coulonces	300 €
Comité des fêtes et de loisirs de Coulonces	500 €
Amicale des anciens combattants de Coulonces	150 €
Maison de lecture et d'accueil de Coulonces	50 €
Montant total	2 950 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°29 du 29 mars 2021



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De valider les montants des subventions aux associations de 2021.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°29 du 29 mars 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°29 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°29 du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Commune déléguée de MAISONCELLES LA JOURDAN

Objet :

30. Attributions des subventions aux associations

Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Il est proposé au conseil consultatif de verser les subventions aux associations de la commune déléguée au titre de l'année 2021 comme suit :

Intitulé de l'association	Somme attribuée pour 2021
Coopérative scolaire	150,00 €
Club des Anciens	120,00 €
Assoc. pour la Valorisation du Patrimoine	120,00 €
Association des Parents d'Elèves	150,00 €
Comité des Fêtes	150,00 €
TOTAL (Compte 6574)	690,00 €

Le conseil Consultatif du 10 Février 2021 a donné un avis favorable à cette demande.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur ces subventions.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°30 du 29 mars 2021



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°30 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°30 du 29 mars 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Commune déléguée de MAISONCELLES LA JOURDANObjet :**31. Option d'achat – lot n°04 - Lotissement « Village des Ajoncs ».**

Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le lot à bâtir n°04 dans le lotissement « Village des Ajoncs » a fait l'objet d'une option d'achat de la part de **M. et Mme Cyrille et Sylvie DURAND** domiciliés 3 Rue de la Cosnonière - Viessoix - 14500 Vire Normandie auprès de Maître Johann NOEL, notaire à Vire, 5 rue du Neufbourg 14500 Vire Normandie sous les références cadastrales suivantes :

- B 1088 pour une superficie totale de 622 m2 d'un montant total de 12 440 euros taxe à la valeur ajoutée sur marge incluse (douze mille quatre cent quarante euros)

Un avis est demandé sur le projet de délibération portant sur **l'option d'achat – lot n°04 Lotissement « Village des Ajoncs »**.

Le conseil Consultatif du 10 Février 2021 a donné un avis favorable à cette demande.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** de vendre la parcelle de terrain constructible B 1088 au prix de 12 440 euros
- **D'ACCEPTER** que l'acte de vente soit signé chez Maître NOËL, notaire de Vire.
- **DE DONNER** tous pouvoirs à M. le maire délégué, ou son représentant pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette vente.
- **D'AUTORISER** M. le maire délégué, ou son représentant à signer toutes les pièces se référant à cette affaire.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-200060176-20210413-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021

Affichage : 15/04/2021

Délibération n°31 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210413-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021

Affichage : 15/04/2021

Délibération n°31 du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Commune déléguée de MAISONCELLES LA JOURDAN

Objet :

32. Option d'achat – lot n°11 - Lotissement « Village des Ajoncs ».

Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le lot à bâtir n°11 dans le lotissement « Village des Ajoncs » a fait l'objet d'une option d'achat de la part de **M. David LEBLANC et Mme Mélanie SOYER** domiciliés 53 Rue Emile Chénel - Vire - 14500 Vire Normandie auprès de Maître Johann NOEL, notaire à Vire, 5 rue du Neufbourg 14500 Vire Normandie sous les références cadastrales suivantes :

- B 1095 pour une superficie totale de 649 m² d'un montant total de 12 980 euros taxe à la valeur ajoutée sur marge incluse (douze mille neuf cent quatre-vingt euros)

Un avis est demandé sur le projet de délibération portant sur **l'option d'achat – lot n°11 Lotissement « Village des Ajoncs »**.

Le conseil Consultatif du 10 Février 2021 a donné un avis favorable à cette demande.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** de vendre la parcelle de terrain constructible B 1095 au prix de 12 980 euros
- **D'ACCEPTER** que l'acte de vente soit signé chez Maître NOËL, notaire de Vire.
- **DE DONNER** tous pouvoirs à M. le maire délégué, ou son représentant pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette vente.
- **D'AUTORISER** M. le maire délégué, ou son représentant à signer toutes les pièces se référant à cette affaire.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-200060176-20210413-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021

Affichage : 15/04/2021

Délibération n°32 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210413-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021

Affichage : 15/04/2021

Délibération n°32 du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Commune déléguée de ROULLOURS

Objet :

33. Attributions des subventions aux associations

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le conseil communal propose d'attribuer les subventions ci-dessous pour l'exercice 2021 :

Association	Montant
Anciens Combattants de ROULLOURS	220,00 €
Club des Aînés de ROULLOURS	220,00 €
Comité des Fêtes de ROULLOURS	220,00 €
Société de Chasse de ROULLOURS	220,00 €
Les Amis du Moulin de Louis	220,00 €
A.P.E. ROULLOURS – VAUDRY	220,00 €
AS VIRE NORMANDIE POKER	220,00 €
APAEI de Vire (ESAT)	220,00 €
Société d'Agriculture de VIRE	100,00 €
Prévention Routière	100,00 €
Noël pour tous	100,00 €
Patrimoine Cultuel	100,00 €
AFM Téléthon	100,00 €
Fondation du Patrimoine	100,00 €
CAUE	100,00 €

Une subvention exceptionnelle de 500 € est accordée à l'association TEAM DESMONTS MX pour l'organisation d'un motocross à Roullours.

Un avis favorable a été émis à l'unanimité lors du Conseil Communal du 09 mars 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°33 du 29 mars 2021



Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur ces subventions.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°33 du 29 mars 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°33 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°33 du 29 mars 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Commune déléguée de ROULLOURS

Objet :

35. Effacement des réseaux – La Gesnière (Etude préliminaire)

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Madame le Maire délégué présente au conseil communal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 98 248.00 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50%, sur le réseau d'éclairage de 50% (avec dépense prise en compte plafonnée à 75€ par ml de voirie) et 50% sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 43 285.40 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Un avis favorable a été émis à l'unanimité lors du Conseil Communal du 09 mars 2021.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De confirmer que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- De solliciter l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- De souhaiter le début des travaux pour la période suivante : selon le programme du SDEC ENERGIE
- De prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- De décider du paiement de sa participation soit :
 - En une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°35 du 29 mars 2021



- De s'engager à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- De prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- De s'engager à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de 2 456.20 €,
- D'autoriser son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- De prendre bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aide.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°35 du 29 mars 2021

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°35 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°35 du 29 mars 2021

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Commune déléguée de ROULLOURSObjet :**36. Acquisition d'une bande de terrain pour aménagement de la VC 127 – les Belles Voies**

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Dans la continuité de l'acquisition des emplacements réservés n°21 et 22 au lieu-dit les Belles Voies, et dans le cadre de l'aménagement et la sécurisation de la voie communale n°127, M. Joël MANSON, propriétaire de la parcelle cadastrée n° 545 C 201 accepte de céder à la commune une bande de terrain parallèle à la VC 127, d'une superficie à déterminer par un géomètre, pour le prix de 18 € TTC le mètre carré.

Une clôture herbagère ainsi qu'une barrière sera mise en place par la commune suite à l'acquisition. Le document d'arpentage ainsi que tous les frais afférents à cette vente seront à la charge de la commune.

Un avis favorable a été émis à l'unanimité lors du Conseil Communal du 9 Mars 2021.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire délégué à signer l'acte de vente ainsi que tous documents afférents cette acquisition.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°36 du 29 mars 2021



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°36 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°36 du 29 mars 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Commune déléguée de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE

Objet :

37. Attributions des subventions aux associations

Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le Conseil Communal propose d'attribuer les subventions suivantes, représentant une somme de 5 105 € :

- Coopérative scolaire école élémentaire : 1 200.00 €
- Coopérative scolaire école maternelle : 500.00 €
- Subventions activités parascolaires école élémentaire : 1 800.00 €
- Subventions activités parascolaires écoles maternelle : 750.00 €
- Association des Parents d'élèves de St Germain : 350.00 €
- Société de Chasse Communale : 205.00 €
- Amicale 77 : 100.00 €
- Les Doigts d'Or : 200.00 €

Un avis favorable a été émis à l'unanimité lors du Conseil Communal du 19 Janvier 2021.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur ces subventions.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°37 du 29 mars 2021



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°37 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°37 du 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Commune déléguée de VAUDRY

Objet :

38. Attributions des subventions aux associations

Corentin GOETHALS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Je vous demande, comme chaque année, d'examiner et de vous prononcer sur les demandes de subvention ci-après :

Club de l'Amitié de Vaudry	500 €
Association Gymnastique Détente	230 €
Anciens Combattants et Victimes de Guerre	150 €
Association de football Vaudry Truttemer	1.500 €
Kick n'Clap Country Dance Club	100 €
APE du RPI Vaudry-Roullours	500 €
Prévention Routière	70 €
Société d'Agriculture	80 €
La Ligue Comité du Calvados	150 €
Les Restaurants du Cœur	200 €
Alcool Assistance	50 €
APAEI	160 €
A.C.R.O.	50 €
Noël Pour Tous	160 €
Ass. des Accidentés de la Vie (FNATH)	50 €
Coopérative Scolaire Noël	500 €
ADMR	100 €
TOTAL	4.550 €

Le conseil communal du 8 mars 2021a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°38 du 29 mars 2021



Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur ces subventions.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Délibération n°38 du 29 mars 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°38 du 29 mars 2021

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210406-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 07/04/2021

Délibération n°38 du 29 mars 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 mars 2021 à 20h30

Commune déléguée de ROULLOURS

Objet :

34. Effacement des réseaux – Les Belles Voies - Etude préliminaire

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Madame le Maire délégué présente au conseil communal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 71 919.23 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50%, sur le réseau d'éclairage de 50% (avec dépense prise en compte plafonnée à 75€ par ml de voirie) et 50% sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 31 682.03 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Un avis favorable a été émis à l'unanimité lors du Conseil Communal du 09 mars 2021.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 16 mars 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- de confirmer que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- de solliciter l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- de Souhaiter le début des travaux pour la période suivante : selon le programme du SDEC ENERGIE
- de prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- de s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- de décider du paiement de sa participation soit :
 - En une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)

Délibération n°34 du 29 mars 2021



- de s'engager à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- de prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- de s'engager à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de 1 797.98 €,
- d'autoriser son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- de prendre bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aide.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

#signature#

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 29 Mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 23 Mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 23 Mars 2021.

Marie-Ange CORDIER a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Catherine MADELAINE
DROULLON Joël		☒		Pierre-Henri GALLIER
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
GOULHOT Meiggie	☒			
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		Denis DATIN
DATIN Denis	☒			